

Département de *L'INDRE & LOIRE*

---

**Plan de transport**  
période des hostilités

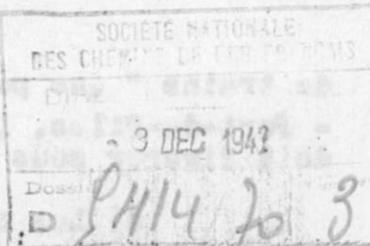
B.J.L.

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COMMUNICATIONS

Direction Générale  
des Transports

Service de la Coordination

3ème Bureau.



A R R Ê T E

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'Annexe A;

Vu le décret du 12 janvier 1939;

Vu la loi du 15 octobre 1940;

Vu le plan minimum de transports de voyageurs transmis par l'Ingénieur en Chef le 18 septembre 1941;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports, en date du 22 Janvier 1942.

A R R Ê T E :

ARTICLE PREMIER. - Est approuvé le plan minimum susvisé des transports de voyageurs du département d'INDRE-et-LOIRE modifié comme suit :

a) Les lignes de la S.N.C.F. fermées au service des voyageurs sont celles indiquées au plan approuvé par arrêté ministériel du 10 février 1940 auxquelles il convient d'ajouter la ligne de Port-de-Piles au Blanc.

b) L'organisation du service de remplacement de la ligne de Port-de-Piles - Le Blanc sera fixée dans le plan du département de l'INDRE.

c) Le service routier La Haye-Descartes - Tours de la S.T.P. n'est à maintenir sous le titre " service de remplacement

de trains " que pour l'aller et retour La Haye-Descartes - Port-de-Piles. L'aller et retour La Haye-Descartes - Tours doit figurer sous le titre " autres services ".

d) Les services routiers suivants seront supprimés au plan minimum :

Tours - Chinon par Azay-le-Rideau des " Rapides de Touraine " Saint-Nicolas de Bourgueil - Tours de la S.T.P.

e) Le service routier Tours-Loches de l'entreprise Coudert n'est autorisé qu'à titre provisoire et devra être supprimé si le trafic ferroviaire vient à être rétabli de bout en bout sur cette relation.

f) Le service routier Saint-Aignan - Tours de l'Entreprise Baillou ne sera maintenu qu'à titre provisoire par la rive droite du Cher et devra reprendre son itinéraire normal par la rive gauche dès que les circonstances le permettront.

g) L'organisation des services routiers remplaçant les trains entre Port-de-Piles et Port-Boulet fera l'objet d'une décision ultérieure.

ARTICLE 2.- Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes :

a) Le plan visé à l'article 1er ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après. Les services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le groupement départemental des transporteurs routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les membres du Comité restreint ou par les Chemins de fer d'intérêt local, dans le délai de huit jours suivant la notification de la décision.

b) Le service routier Blois - Amboise de la C.R.E.C. par la rive droite de la Loire ne sera rétabli qu'en dernière urgence, après remise en exploitation de tous les autres services routiers.

ARTICLE 3.- Le plan maximum visé au § a) de l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par arrêté ministériel du

10 février 1940 modifié comme suit :

a) La ligne de chemin de fer de Port-de-Piles - Le Blanc sera fermée totalement au service des voyageurs. L'organisation du service de remplacement sera fixée dans le plan de l'Indre.

b) La consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les besoins du trafic par le Comité restreint, en accord avec la S.N.C.F. et les entreprises routières intéressées.

c) L'organisation des services routiers remplaçant les trains entre Port de Piles et Port-Boulet fera l'objet d'une décision ultérieure.

d) La situation des Entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition du matériel, ont eu leurs services suspendus dans le plan approuvé par arrêté ministériel du 10 février 1940, est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

ARTICLE 4.- Provisoirement, et tant que subsistera la ligne de démarcation, il pourra être substitué au plan maximum défini à l'article 3 ci-dessus, le plan maximum établi par le Comité restreint et transmis par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées le 18 septembre 1941, étant entendu que :

a) La subsistance du service routier Tours - Amboise des Rapides de Touraine, par la rive gauche de la Loire, sera fixée à 4 AR quotidiens.

b) Seule la partie Le Blanc - Port-de-Piles du service Le Blanc - Port-de-Piles - Tours de la S.T.P. est à considérer comme service de remplacement; la section Port-de-Piles - Tours dont la fréquence sera fixée à 1 AR par jour, est à classer parmi les "autres services".

Fait à Paris, le 26 Janvier 1942.

LE SECRETAIRE D'ETAT  
AUX COMMUNICATIONS,

BERTHELOT

transports de la Seine-et-Oise.

14°) Les services des foires et marchés pourront être rétablis quand les disponibilités en matériel et personnel le permettront.

Article 3

Un exemplaire du dit plan, avec les pièces jointes restera annexé au présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 Février 1940

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS

signé: A. de NONZIE

MJC

MINISTÈRE  
des  
TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS,

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 et notamment l'annexe A ;

Vu le décret du 12 Janvier 1939;

Vu le décret-loi du 19 Septembre 1939;

Vu l'arrêté du 26 Septembre 1939;

Vu le plan d'organisation des transports de voyageurs pour la période des hostilités transmis par le Préfet d'Indre-et-Loire le 26 Octobre 1939;

Vu l'avis du Directeur Général des transports en date du 3 Février 1940.

ARRÊTÉ :

Article premier

Est approuvé le plan susvisé d'organisation des transports publics de voyageurs du département d'Indre-et-Loire pendant la période des hostilités.

Article 2

Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes :

1°) L'organisation des services ferroviaires et routiers sur la relation Port-de-Piles - Le Blanc fera l'objet d'une décision ultérieure.

2°) La consistance du service de remplacement de trains de la ligne Tours - Montoire, sera fixée à 4 A.R. de bout en bout

\* 1 A.R. Tours - Chateaurenault.

Elle pourra être modifiée ultérieurement suivant les nécessités du trafic, par accord entre la S.N.C.F. et l'entreprise routière intéressée sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

3°) La consistance des services de remplacement de trains sur les relations :

PORT - BOULET - CHINON  
CHINON - PORT-de-PILES

sera ramenée de 3 à 2 A.R. quotidiens. Elle pourra être modifiée si les besoins du trafic l'exigent par accord entre la S.N.C.F. et les entreprises routières intéressées sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

4°) Les 3 A.R. routiers du service de remplacement de la ligne Chatellerault - Le Blanc seront assurés de la façon suivante :

2 A.R. par la Société Touraine - Poitou suivant au plus près la voie ferrée,

1 A.R. par l'entreprise Lebeau par prolongement jusqu'à Le BLANC de son service Châtellerault - La Roche Posay.

Pour ce dernier service, la garantie financière de la S.N.C.F. ne pourra jouer éventuellement que pour le prolongement La Roche - Posay - Le Blanc.

5°) Le service routier libre Laval - Tours (Entreprise Manseau) sera maintenu avec 2 A.R. quotidiens, suivant l'itinéraire fixé par l'arrêté du 9 Janvier 1940. approuvant le plan

./.

de la Sarthe.

6°) Les services routiers libres maintenus sur la relation Tours - Saumur par Bourgueil auront la consistance suivante 3 A.R. Saumur - Langeais par Bourgueil (Entreprise S.T.P.) et 3 A.R. Langeais - Tours (Rapides de Touraine).

7°) La consistance du service routier libre sur la relation Tours - Saumur par Azay-le-Rideau et Chinon (Rapides de Touraine) sera fixée à 3 A.R. quotidiens de bout en bout.

8°) La consistance du service routier libre St-Aignan - Tours (Entreprise Baillou) sera fixée comme suit :  
2 A.R. Tours - Amboise - Bléré - St-Aignan (R.C. du Cher entre Bléré et St-Aignan) et  
1 A.R. Tours - Amboise - Bléré

9°) La consistance du service routier libre Tours - Amboise - des Rapides de Touraine par la Rive Gauche de la Loire est fixée à 5 A.R.

10°) La consistance du service routier libre Tours - Amboise (entreprise Blanchet) sera portée de 3 à 4 A.R. quotidiens.

11°) La consistance du service routier libre Preuilly - Tours par Ligueil (Entreprise Destruel) sera portée de 2 à 3 A.R. quotidiens.

12°) Le service routier libre Le Mans à Tours par La Chatre-sur-Loire sera maintenu entre Le Mans et Tours à raison de 2 A.R. quotidiens.

13°) Le service routier libre Paris - Tours fera l'objet d'une décision ultérieure dans l'arrêté approuvant le plan de

./.

envoyé à M. Autouin  
le 28/3/42  
Jb.

PROJET D'ARRETE COMPLEMENTAIRE APPROUVANT  
LE PLAN DE TRANSPORTS DU DEPARTEMENT  
d'INDRE ET LOIRE

Le Secrétaire d'Etat aux Communications, vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'Annexe A,

Vu le décret du 12 janvier 1939,

Vu la loi du 15 octobre 1940,

Vu l'arrêté du 26 janvier 1942, approuvant le plan d'organisation des transports de voyageurs du Département d'Indre et Loire, établi en application de la loi du 15 octobre 1940,

Vu l'avis du Directeur Général des Transports, en date du

A R R E T E:

Article 1er- Le paragraphe g) de l'article 1er de l'arrêté du 26 janvier 1942 est annulé et remplacé par le suivant :

Le service ferroviaire mixte, voyageurs et marchandises, provisoirement maintenu sur la ligne de Port-de-Piles à Port-Boulet sera supprimé. Le remplacement des trains de cette ligne sera assuré par aménagement des services routiers repris au plan minimum.

*libre*

Article 2- Le paragraphe c) de l'article 3 de l'arrêté du 26 janvier 1942 est annulé et remplacé par le suivant:

Les services de remplacement Port-Boulet-Chinon, Chinon-Port-de-Piles seront supprimés. Le remplacement des trains de la ligne de Port-de-Piles à Port-Boulet sera assuré par aménagement des services routiers repris au plan maximum.

*libre*

novembre 1941

Projet d'arrêté approbatif du plan  
de transports du département d'Indre-et-Loire

---

Le Secrétaire d'Etat aux Communications, vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'Annexe A

Vu le décret du 12 janvier 1939,

VU la loi du 15 octobre 1940,

Vu le plan minimum de transports de voyageurs transmis par lettre

Vu l'avis du Directeur Général des Transports, en date du

A R R E T E

article 1er-

Est approuvé le plan minimum sus-visé des transports de voyageurs du Département d'Indre et Loire modifié comme suit:

a)-Les lignes de la S.N.C.F. fermées au service des voyageurs sont celles indiquées au plan approuvé par arrêté ministériel du 10 février 1940 auxquelles il convient d'ajouter la ligne de Port-de-Piles au Blanc.

b)-L'organisation du service de remplacement de la ligne de Port-de-Piles-Le Blanc sera fixée dans le plan du Département de l'Indre.

c)-Le service routier La Haye-Descartes-Tours de la S.T.P. n'est à maintenir sous le titre " service de remplacement des trains" que pour l'aller et retour La Haye-Descartes-Port-de-Piles. L'aller et retour La Haye-Descartes-Tours doit figurer sous le titre " autres services ".

d)-Les services routiers suivants seront supprimés au plan minimum:

Tours-Chinon par Azay-le-Rideau, des " Rapides de Touraine",  
Saint-Nicolas-de-Bourgeuil-Tours de la S.T.P.

.....

e)- Le service routier Tours-Loches de l'Entreprise Coudert n'est autorisé qu'à titre provisoire et devra être supprimé si le trafic ferroviaire vient à être rétabli de bout en bout sur cette relation.

f)- Le service routier Saint-Aignan-Tours de l'Entreprise Bailou ne sera maintenu qu'à titre provisoire par la rive droite du Cher et devra reprendre son itinéraire normal par la rive gauche dès que les circonstances le permettront.

g)- L'organisation des services routiers remplaçant les trains entre Port-de-Piles et Port-Boulet fera l'objet d'une décision ultérieure.

Article 2- Cette approbation est donnée sous les réserves suivantes:

a) le plan visé à l'article 1er ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après. Les services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le Groupement départemental des transporteurs routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les membres du Comité restreint ou par les Chemins de fer d'intérêt local, dans le délai de 8 jours suivant la notification de la décision.

b) le service routier Blois-Amboise de la T.P.F.C. par la rive droite de la Loire ne sera rétabli qu'en dernière urgence, après remise en exploitation de tous les autres services routiers.

Article 3-

Le plan maximum visé au § a) de l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par arrêté ministériel du 10 février 1940 modifié comme suit:

a) la ligne de chemin de fer de Port-de-Piles-Le Blanc sera fermée totalement au service des voyageurs. L'organisation du service de remplacement sera fixée dans le plan de l'Indre.

b) La consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les besoins du trafic par accord entre la SNCF, les Entreprises routières intéressées et le Groupement Départemental des transporteurs routiers, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.

c) L'organisation des services routiers remplaçant les trains entre Port-de-Piles et Port-Boulet fera l'objet d'une décision ultérieure.

d) La situation des Entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition du matériel, ont eu leurs services suspendus dans le plan approuvé par arrêté ministériel du 10 février 1940, est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

Article 4-

Provisoirement, et tant que subsistera la ligne de démarcation, il pourra être substitué au plan maximum défini à l'article 3 ci-dessus, le plan maximum établi par le Comité restreint et transmis par l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées le

étant étendu que :

a) la consistance du service routier Tours-Amboise des Rapides de Touraine, par la rive gauche de la Loire sera fixée à 5 AR quotidiens

b) Seule la partie Le Blanc-Port-de-Piles du service Le Blanc-Port-de-Piles-Tours de la S.T.P. est à considérer comme service de remplacement; la section Port-de-Piles-Tours dont la fréquence sera fixée à 1 AR par jour, est à classer parmi les "autres services".

Fait à,                    le  
Le Secrétaire d'Etat aux Communications,

DE SERVICES NON PREVUS AU PLAN DE GUERRE.

Réunion du Comité Restreint des Transports  
du 9 Juillet 1941

Le plan établi le 16 Octobre 1939 par le Comité Restreint, en application de la loi du 19 Septembre 1939, a été approuvé par arrêté ministériel du 10 Février 1940, avec de nombreuses modifications.

Le plan a été examiné, dans sa séance du 19 Mars 1940, par le Comité Technique Départemental, qui a proposé certains amendements aux dispositions de l'arrêté ministériel.

Le Comité, après nouvel examen, décide, à l'unanimité, de proposer en définitive au Ministre de prendre, comme plan maximum, celui défini par l'arrêté du 10 Février 1940, modifié de la manière suivante :

1° Ligne TOURS - LE LUDE (Rapides de Touraine) :

Prolongation de cette ligne jusqu'à LA FLECHE.

2° Ligne TOURS-SAUMUR par BOURGUEIL : Exploitation de bout en bout par la S.T.P., sans coupure à Langeais.

3° Ligne SAINT-AIGNAN- TOURS (Entreprise BAILLOU)

En raison de l'existence de la ligne de démarcation, qui empêche le passage par la rive gauche du Cher en amont de Biéré, la consistance du service devrait être la suivante :

2 A.R. quotidiens Noyers, La Croix, Amboise, Tours par la rive droite du Cher.

4° Ligne TOURS - AMBOISE par la rive gauche de la Loire (Rapides de Touraine) : Consistance du service : 9 A.R. journaliers. (5+4)

5° Ligne PREUILLY - LIGUEIL - TOURS (Entreprise DESTRUDEL)

En raison de l'existence de la ligne de démarcation, la section PREUILLY-LIGUEIL ne peut pas être exploitée. La consistance du service est à fixer à 2 A.R. journaliers sur la section maintenue LIGUEIL-TOURS.

6° Ligne LE BLANC - PORT-DE-PILES - TOURS (S.T.P.) - La ligne de chemin de fer du Blanc à Port-de-Piles ayant été supprimée, le service de remplacement exploité par la S.T.P. doit comporter 2 A.R. journaliers prolongés jusqu'à Tours.

*Port-de-Piles - La Roche Posay*

7° Ligne LA HAYE-DESCARTES - LA ROCHE-POSAY (S.T.P.) remplaçant la ligne TOURS - LA ROCHE POSAY prévue au plan du 10 Février 1940 (N° ) Consistance : 1 A.R. journalier.

8° Ligne CHATEAU-DU-LOIR - TOURS par NEUVY-LE-ROI (Entreprise BOULAY) La ligne Villebourg - Neuillé-Pont-Pierre - Tours, prévue au plan du 10 Février 1940 (N° 27 et N° 31) est à remplacer par une ligne Château-du-Loir - Tours par Villebourg, Bueil, Neuvy-le-Roi, Rouziers, avec une consistance de 1 A.R. journalier.

## Département d'Indre - &amp; - Loire

## Etablissement du plan de transports "maximum"

Anomalies importantes du plan de guerre approuvé par arrêté Ministériel du 10 février 1940, qu'il y aurait intérêt à supprimer.

(suite à la réunion des Coordinateurs du 30 janvier 1941)

Services dont la suppression a été demandée par la S.N.C.F.	Dispositions de l'arrêté Ministériel	Situation au plan d'armistice transmis au Service Commercial le 6 février 1941	Observations
Amboise-Blois par R. D. de la Loire (C.E.T.R.E.C.) (3 AR/J)	service maintenu au plan	Service non repris au plan	

Observations de la S.N.C.F. sur le plan "Minimum" de transports voyageurs du département de l'Indre-et-Loire (zone occupée) établi en application de la C.M. du 14 janvier 1941.

1°- Lignes de la S.N.C.F. fermées totalement ou partiellement

a) Lignes régulièrement fermées en application de la coordination.

TOURS-MONTOIRE - Ligne régulièrement fermée le 2 octobre 1938 avec création d'un service de remplacement garanti confié à la Société "Les Rapides de Touraine" (4 AR/J + 1 AR/J Châteaurenault - Tours).

Le service est actuellement assuré à raison de :  
1 AR/J (sauf dimanche) + 1 AR les mercredis et vendredis +  
1 AR/J (sauf dimanche) Châteaurenault - Tours.

PORT-de-PILES - PORT-BOULET - Ligne régulièrement fermée le 6 février 1939 avec création d'un service de remplacement garanti confié à la Société "Les Rapides de Touraine" (2 AR/J - Chinon - Port-Boulet + 2 AR/J Chinon - Port-de-Piles).

Le service de remplacement n'a pas été remis en fonctionnement après l'armistice et cette ligne est actuellement desservie par :

1 AR trains MV les lundis et vendredis entre Chinon et Avoine-Beaumont  
1 AR trains MV les lundis, mercredis et vendredis entre Chinon et Port-de-Piles.

CHATELLERAULT - LE BLANC - Les renseignements concernant cette ligne ont été indiqués dans les observations que nous avons présentées au sujet du plan "minimum" de l'Indre, département auquel est rattaché la fraction non occupée du département de l'Indre-et-Loire lequel n'est intéressé que pour une partie seulement du parcours. La partie la plus importante de la ligne intéresse le département de la Vienne.

b) Lignes fermées d'office.

LA HAYE-DESCARTES - PORT-de-PILES (partie en zone occupée de la ligne Port-de-Piles - Le Blanc)

La ligne Port-de-Piles - Le Blanc a été fermée d'office le 27 juin 1940. La fermeture de cette ligne et l'attribution à la S.T.P. du service de remplacement sont à régulariser dans le plan.

La S.T.P. assure actuellement le service à ses risques et périls avec la consistance ci-après :

Zone occupée : 1 AR/J (sauf dimanche) Port-de-Piles - La Haye-Descartes.

Zone non occupée : LAR les lundis, mercredis, jeudis et samedis  
La Haye-Descartes - Le Blanc.

2°- Plan minimum

a) Observations de la Région sur les conditions d'exploitation des services de remplacement.

PORT-de-PILES - PORT-BOULET - Le nouveau plan ne prévoit pas de service de remplacement. La S.N.C.F. est d'accord sur cette disposition, mais elle demande à ne plus faire circuler de voitures à voyageurs aux trains de marchandises sur cette section. La fréquentation de ces voitures est très faible ce qui prouve que les besoins essentiels sont satisfaits par les services qui relient les principales localités, l'Isle-Bouchard et Paizay à Tours.

LA HAYE-DESCARTES - TOURS - Le plan minimum indique, sous le titre "Service de remplacement de trains" le service La Haye-Descartes à Tours avec, comme fréquence, un ARj. La Haye-Descartes à Tours. Or seule la partie du service Le Blanc - La Haye Descartes - Port-des-Piles constitue le service de remplacement de trains. La partie La Haye-Descartes - Tours qui n'est pas un service de remplacement et que nous avons dû accepter pour obtenir l'abandon de garantie de la S.T.P. doit être classée sous le titre 2°/ Autres services.

b) Observations de la Région sur les conditions d'exploitation des services autres que les services de remplacement de trains.

TOURS à CHINON par AZAY-le-RIDEAU - A l'occasion de l'examen des précédents plans, la S.N.C.F. a fait observer que ce service double la ligne de chemin de fer qui est desservie par 2 trains dans chaque sens et elle a demandé, en conséquence, la suppression du service routier. La S.N.C.F. maintient cette demande.

Il est à remarquer, en effet, qu'il existe également au plan un service routier de Tours à Chinon par Villandry qui dessert des localités assez éloignées du chemin de fer, alors que la ligne de Tours à Chinon par Azay ne dessert, en fait, comme localités intermédiaires, que Azay-le-Rideau, déjà desservie convenablement par nos trains.

St-NICOLAS-de-BOURGUEIL à TOURS par St-PATRICE-LANGEAIS -

Le plan prévoit que l'origine du service sera reportée à Saumur lorsque la ligne sera exploitée avec un gazogène. La S.N.C.F. a déjà demandé au sujet du plan établi en application de la C.M. du 24 septembre 1940 la suppression du service Saumur-Tours par Bourgueil qui constitue un double emploi avec le chemin de fer Tours - Saumur.

Elle rappelle également les observations qu'elle a

*de la M.V. sont  
de service de remplacement  
en les mêmes intervalles  
de la C.M. ne  
chercher la question  
à une route  
Chinon et Saumur  
qui permettent de  
supprimer la M.V.  
Saumur à Bourgueil  
route de remplacement  
pour un plus important  
non servir*

déjà présentées à l'occasion du précédent plan au sujet du service St-Nicolas de Bourgueil-Tours et demande que ce service ne soit pas admis dans le plan en raison du parallélisme étroit avec la ligne Ouest à partir d'Ingrandes jusqu'à Cinq-Mars.

TOURS - LOCHES - Ce service est parallèle au chemin de fer sur tout son parcours. Mais les trains ne circulent actuellement - 2 dans chaque sens - qu'entre Tours et Cormery (zone occupée). La S.N.C.F. accepte provisoirement ce service tant que le service par fer ne sera pas rétabli de bout en bout.

St-AIGNAN - TOURS par NOYERS, LA CROIX, AMBOISE. - La S.N.C.F. n'accepte ce service par la rive droite du Cher sur le parcours St-Aignan-La Croix qu'en raison de ce que la ligne de démarcation passe entre la route normalement suivie par le service et la voie ferrée. Toutefois, elle demande que, comme dans le précédent plan, il soit prévu la révision de cet itinéraire si une modification dans le tracé de la ligne de démarcation permettait d'emprunter la rive gauche du Cher.

### 3°- Plan maximum

a) Observations de la Région sur les conditions d'exploitation des services de remplacement.

#### LE BLANC-PORT-de-PILES - TOURS -

Comme pour le plan minimum, seule la partie LE BLANC-PORT-de-PILES constitue le service de remplacement de trains. La partie Port-de-Piles - Tours doit être classée sous le titre 2° autres services.

En outre, la fréquence de la partie libre, de ce service est indiquée à 2 AR/J. La S.N.C.F. n'a été d'accord que pour permettre la circulation d'un seul A.R./J entre Port-de-Piles et Tours et demande, en conséquence, que la fréquence sur ce trajet soit ramenée à 1 AR/J.

PORT-de-PILES - PORT-BOULET - La S.N.C.F. demande que ce service de remplacement ne soit pas rétabli et soit définitivement supprimé du plan de transports étant entendu qu'aucun service de voyageurs ne sera assuré par les trains de marchandises sur cette relation. Comme il est indiqué dans les observations sur le plan minimum, les besoins essentiels sont satisfaits par les services libres qui convergent sur Tours et l'expérience actuelle prouve que les voitures voyageurs des trains de marchandises sont peu fréquentées. Entre Chinon et Port-Boulet, la localité d'Avoine pourrait être desservie par une déviation du service Chinon-Tours par la rive-gauche de la Loire.

b) Observations de la Région sur les conditions d'exploitation des services autres que les services de remplacement de trains.

Les services routiers ci-après inscrits au plan "maximum

ne figurent pas au plan établi pour la durée des hostilités:

- aucun service  
Villebroy - Tours*
- N° 19 - La Haye-Descartes - La Roche-Posay ( 1 AR/J) *figure au plan minimum*
- N° 29 - Tours (gare) à St-Pierre-des-Corps (10 AR/J) *si il figure au minimum III*
- N° 34 - Château-du-Loir à Tours par Villebourg-Bueil etc (1 AR/J)  
(prévu au plan minimum)
- N° 66 - Port-de-Piles à Richelieu par Marigny (2 AR/J)
- N° 67 - St-Flavier à Gare de Verneuil (2 AR/J)  
St-Flavier à Loches (1 AR mercredi et samedi)  
St-Flavier à Chatillon-sur-Indre (1 AR par mois)
- N° 68 - La Vallée de Cousse à Chateaurenault } 1 AR/J par l'un ou  
La Vallée de Cousse à Tours } l'autre itinéraire  
La Vallée de Cousse à Vernou }

Ces services ne concurrencent pas le chemin de fer et la S.N.C.F. n'a pas d'objection à leur maintien au plan maximum bien qu'ils ne soient pas prévus dans le plan des hostilités.

Les renseignements concernant les anomalies importantes au plan de guerre vous ont été adressés le 3 mars 1941 (fiche du département de l'Indre-et-Loire).

Ducloux (6)

E.L.L.

Ministère de la Production Industrielle et des Communications

Direction de l'Economie des Transports

Service de la Coordination.

3ème Bureau

Paris, le 4 Octobre 1943

LE MINISTRE  
SECRETARE D'ETAT A LA PRODUCTION  
INDUSTRIELLE ET AUX COMMUNICATIONS

( 1 pièce jointe )

à Monsieur l'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, chargé de la 9<sup>e</sup> Circonscription Régionale à ANGERS.

6047

Comme suite à mes circulaires des 6 août 1943 et 3 mars 1943, vous m'avez transmis pour approbation, par lettres des 15 juin 1943, 23 juin 1943, 28 juin 1943 et 9 juillet 1943, les nouveaux plans de transport de voyageurs des départements du MAINE-et-LOIRE, de la MAYENNE, de la SARTHE, de l'INDRE-et-LOIRE et de la LOIRE-INFÉRIEURE établis en tenant compte des réductions décidées et des attributions de services proposées par les Comités Restreints.

J'approuve ces plans sous les réserves et avec les précisions suivantes :

1°- Dans le plan de la Sarthe, la section Sablé-La Flèche - Tours du Service LAVAL - TOURS de l'entreprise Manceau et le Service Le Mans - La Suze - La Flèche de la S.T.A.O. doivent être supprimés de la rubrique A (Service de remplacement de trains) et reportés à la rubrique B (autres services).

2°- Dans le plan de la SARTHE, les sections St-Calais - Bessé et Savigny - Montoire de la ligne Le Mans - Bessé - Montoire de la S.T.A.O., la section La Flèche - Angers de la ligne Le Mans - La Flèche - Angers de la S.T.A.O et le service La Flèche-Saumur de la S.T.A.O. doivent être supprimés de la rubrique B (autres services libres ou contractuels) et reportés à la rubrique A (services de remplacement de trains).

3°- Conformément à mon arrêté du 25 janvier 1942, le Service routier Tours - Loches de l'entreprise COUDERT doit être supprimé du plan nouveau de l'Indre et Loire le service ferroviaire ayant été rétabli de bout en bout sur cette relation le 17 mai 1943.

*à remettre à l'inspecteur*

4°- On examinera s'il n'y aurait pas lieu de supprimer entre Segré et Chateaubriant le service CITROEN Angers - Chateaubriant qui fait double emploi avec le chemin de fer et de reporter, s'il y a lieu, le parcours ainsi rendu disponible sur la ligne Chateaubriant - Nantes dont l'insuffisance a été signalée.

5°- La modification du service ferroviaire Poitiers - Nantes avec utilisation d'autorails qui est prévue pour le 1er novembre permettra vraisemblablement de supprimer le service Nantes - Cholet n° 90 du plan de la Loire-Inférieure.

6°- Vous examinerez, en liaison avec M. l'Inspecteur Général de la 10<sup>e</sup> Circonscription si l'adjonction de voitures à voyageurs à certains trains de marchandises sur la ligne Commequiers à St-Gilles - Croix-de-Vie ne permettrait pas, en assurant la correspondance ferroviaire sur Nantes, de supprimer la ligne d'autobus de Nantes à St-Gilles - Croix-de-Vie.

7°- On fera figurer dans le plan des départements limitrophes de la Mayenné certaines lignes qui figurent au plan de ce département sans figurer au plan des départements limitrophes et l'on supprimera, d'une manière générale, toutes les discordances entre départements voisins, après accord éventuel avec les Inspecteurs Généraux des Circonscriptions voisines (voir ci-joint tableau des discordances).

8°- En ce qui concerne le département de l'Indre-et-Loire, je précise que la présente approbation comporte l'approbation des propositions mentionnées dans la colonne " Observations " du tableau en particulier :

• la suppression du service La Haye - Descartes - Tours et son remplacement par un service de remplacement de trains Port-de-Piles - La Haye Descartes en correspondance avec la S.N.C.F. à Port-de-Piles;

- le passage du service St-Aignan - Tours par la rive gauche du Cher (l'itinéraire sera jalonné par St-Aignan, Pouillé, Ange, Bléré, Athée, Azay-sur-Cher, Tours et on recherchera aussi si cette modification de l'itinéraire permet de réduire ou de supprimer les services Azay-sur-Cher - Tours Athée - Tours).

- la limitation à la section Tours - Azay-le-Rif, Chinon, Candé de la ligne Tours - Saumur par Chinon et la limitation de la section Tours - St-Nicolas de Bourgueil de la ligne Tours - Saumur par Langeais et Bourgueil.

9°- On rappellera, à titre indicatif, en tête du tableau II quelles étaient les lignes de chemin de fer dont la fermeture a été décidée par les plans approuvés avant guerre, les réouvertures de ces lignes au service des voyageurs n'ayant qu'un caractère provisoire.

Je vous rappelle aussi que les modifications apportées par le nouveau plan dans les attributions des services routiers ont un caractère provisoire et que les droits des exploitants antérieurs demeurent réservés.

Par autorisation :  
Le Directeur de l'Economie  
des Transports,  
MORONI.

Ministère de la Production Industrielle et des Communications

Direction de l'Economie des Transports

Service de la Coordination.

3ème Bureau

LIGNES INTERDEPARTEMENTALES  
dont les Services ne concordent pas  
dans les divers départements traversés.

EXPLOITANT	LIGNES	PLAN MAYENNE	PLAN SARTHE
BARBE BOUET	VAIGNES-SABLE	1 AR. H.	0
	VILLAINES-SILLE-le -GUILLAUME.	1 AR. H.	0
	BIERNE-SABLE	1 AR. H.	0
	CREZ-en-BAIERE	1 AR. H.	0
	SABLE-BAIS-SILLE-		
	le-GUILLAUME-	1 AR. H.	0
T.E.D.M. d°	VILLAINES-SILLE-le -GUILLAUME.	1 AR. H.	0
		<u>MAYENNE</u>	<u>MAINE &amp; LOIRE</u>
GUIOUDLLIER	St-QUENTIN-SEGRE	1 AR. H.	0
		<u>MAYENNE</u>	<u>LILLE &amp; VILAINE</u>
T.E.D.M. -d°	La GUERCHE-LEVAL	3 AR. H.	2 AR. H.
	La GUERCHE-COSSE-		
	le-VIVIEN.	1 AR. H.	0
		<u>MAYENNE</u>	<u>ORNE</u>
RICHER S.C.F.	MAYENNE-COUTERNE	4 AR. H.	1 AR. H.
	CARROUGES-PRE-en- PAIX.	0	1 AR. J.+3 fois par semaine.
T.E.D.M.	VILLAINES-ALENÇON	2 AR. H.	1 AR. H.
		<u>LOIRE-INFERIEURE</u>	<u>MAINE &amp; LOIRE</u>
BENOIST CITROEN DROUIN	GESPE-NANTES	0	1/2 AR. H.
	ANGERS - NANTES	0	6 AR. H.
	LAVAL - POIENCE	6 AR. H.	0
		<u>LOIRE-INFERIEURE</u>	<u>MORBIHAN</u>
Chemin de fer du MORBIHAN.	VANNES-St-NAZAIRE	1 AR. Q.	0

.....

		<u>MAINE &amp; LOIRE</u>	<u>VIENNE</u>
S.T.A.O.	SAUMUR-LOUDUN	4 AR. H.	3 AR. H.
		<u>INDRE &amp; LOIRE</u>	<u>SARTHE</u>
BOULAY	CHATEAU-du-LOIR TOURS	5 AR. H.	0
MANTEAU	LAVAL - TOURS	4 AR. H.	0
S.G.T.D.	LA CHATRE - TOURS	6 AR. H.	0
S.T.A.O.	LENCLOITRE- RICHELIEU	2 AR. H.	0
		<u>SARTHE</u>	<u>ORNE</u>
S.T.A.O.	LE MANS-FRESNAY- ALENCON	20 AR. H.	2 AR. J.
-d°-	LE MANS-MAMERS	6 AR. H.	0
-d°-	MAMERS-MORTAGNE	4 AR. H.	0
-d°-	BELLEME-ALENCON	0	1 AR. J.
		<u>SARTHE</u>	<u>MAINE &amp; LOIRE</u>
S.T.A.O.	LE MANS-SAUMUR	10 AR. H.	0
-d°-	LE MANS-ANGERS	21 AR. H.	0
-d°-	LA FLECHE-SAUMUR	9 AR. H.	0

reprandre son ancien itinéraire par la rive gauche du Cher dès que le tracé de cette ligne le permettrait.

Or, l'itinéraire indiqué dans les propositions contenues en annexe comporte le passage par la rive gauche entre St-Aignan et Montrichard puis par la rive droite entre Montrichard et Tours continuant ainsi à doubler indiscutablement la voie ferrée sur cette dernière partie du parcours. Il convient de noter que le Comité Restreint du Loir-et-Cher dans sa réunion du 21 mai 1943 a décidé de maintenir l'itinéraire par la rive gauche du Cher. Dans ces conditions la S.N.C.F. demande que l'itinéraire du service BAILLOU soit jalonné par St-Aignan, Pouillé, Angé St-Georges, Bléré, Athée, Azay-s/Cher, et Tours.

S.N.C.F.

Service Commercial

5

*original remis au Ministère le 31 avril 1943*

## NOTE

Observations de la S.N.C.F. sur le plan de transports réduits du département de l'Indre-et-Loire établi en application de la circulaire ministérielle du 6 août 1943

Les lignes de chemin de fer fermées au service des voyageurs ne sont pas indiquées en tête du nouveau tableau 2. La liste de ces lignes est rappelée ci-après :

Châtelleraut - Le Blanc  
 Port-de-Piles - Port-Boulet  
 Tours - Sargé  
 Port-de-Piles - Le Blanc

- Services de remplacement de trains -- Ligne La Haye - Descartes - Tours (N° 4)

Seul, le parcours La Haye - Descartes - Port-de-Piles assure en fait le remplacement des trains mais le parcours La Haye-Descartes - Tours ne peut être considéré comme tel car il est maintenu en parallèle avec le chemin de fer. La décision du 11 décembre 1942 approuvant les propositions de réduction des services demandaient d'ailleurs à ce qu'il soit procédé à un nouvel examen de cette ligne.

A défaut de suppression, la relation de bout en bout La Haye - Descartes - Tours doit être classée sous la rubrique B "autres services libres contractuels".

- Services libres -- Ligne Loches - Tours (n° 11)

L'arrêté ministériel du 26 janvier 1942 approuvant les plans minimum et maximum de l'Indre-et-Loire a prévu la suppression de ces services/dès que les circonstances le permettraient le rétablissement de bout en bout des trains de voyageurs entre Loches et Tours. Ces trains ont été effectivement rétablis le 17 mai dernier avec 2 A.R. hebdomadaires et le service routier de M. COUDERT doit être supprimé.

Par ailleurs l'annexe au plan établie par application de la circulaire ministérielle du 3 mars 1943 appelle l'observation suivante concernant la ligne St-Aignan - Tours (n° 2 b.) :

L'itinéraire de ces services avait été prévu dans le plan minimum par la rive droite du Cher en raison du tracé de la ligne de démarcation mais l'arrêté ministériel du 26 janvier 1942 approuvant ce plan prévoyait que le service devrait

Plan de Transports "Voyageurs"

Routiers

Département d'Inde et Loire

TABLEAU II

( Application des circulaires du 6 Août 1942 et 3 Mars 1943 )

- I- Lignes de chemins de fer dont la fermeture au service des voyageurs est proposée.  
II- Liste de tous les services routiers.

N° d'ordre	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages par semaine				Plan nouveau d'application		Observations
			Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan nouveau d'appli- cation	Longueur des lignes dans le départe- ment.	Parcours hebdoma- daire en Kms dans le département	
<u>A- Services de remplacement de trains</u>									
I	GAUDIN Ste Maure	Gare de Ste-Maure Noyant à Ste Maure-Ville		Nombre de voyages nécessaires pour assu- rer la cor- respondance à tous les trains en gare de Ste-Maure	28 AR.	28 AR.	4 Kms	224 Kms	
							à reporter.....	224 Kms	

N° d'ordre	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages par semaine				Plan nouveau d'application		OBSERVATIONS
			Plan de Paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan nouveau d'application	Longueur des lignes dans le département	Parcours hebdomadaire en Kms dans le département	
2	LES RAPIDES DE TOURAINE à Tours	TOURS à MONTOIRE par Vouvray, Vernou, Chancay, Reugny, Neuille-le-Lierre, Auzouer, Ville-d'Ormer, Chateaurault.	Hiver: 36 AR de bout en bout. ETE: 37 AR de bout en bout +7AR de Tours à Chateaurault + 1AR de Tours à Vernou.	28 AR de bout en bout + 14 AR de TOURS et CHATEAURENAULT.	7AR de bout en bout + 14 AR de Tours à Chateaurault.	9AR de bout en bout; 12 AR de Tours à Chateaurault; 5AR entre Tours et Vernou.	Tours-Montoire: 45 Kms. Tours-Chateaurault: 41 Kms. Tours-Vernou: 16 Kms	810 Kms  996 Kms  195 Kms	<p>Séance: CR du 2 juillet 1941</p> <p>Accordé 1AR supplémentaire mercredi et samedi de TOUR à Montoire</p> <p>Séance CR du 21/42: accordé 1AR suplt 3fois par semaine au lieu de 2.</p> <p>Application nouvelle du 6/8/42</p> <p>Les rapides effectueraient en plus 1 ARj de Tours à Reu. Ce service est supprimé.</p> <p>Tours à St-Avertin</p> <p>Service réduit comme ci-contre, suite circulaire ministérielle du 6/8/42.</p>
3	d°	TOURS à ST-AVERTIN et AZAY SUR CHER par la RN.76	162 AR de Tours à St-Avertin; 61 AR entre St-Avertin et Azay-s/Ch.	126 AR entre Tours et St-Avertin; 56AR entre St-Avertin et Azay-s/Ch.	56AR entre Tours et St-Avertin; 28 AR. St-Avertin et Azay-s/Ch.	42 AR entre Tours et St-Avertin. 24 AR entre St-Avertin et Azay s/Ch.	Tours à St-Avertin 6 Kms St-Avertin à Azay s/Ch.	504 "  480 "	<p>à reporter 3209 K.6</p> <p>.....</p>

N° d'ordre	Exploitants	Désignation des lignes	Nombre de voyages par semaine				Plan nouveau d'application		Observations
			Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan nouveau d'application	Longueur des lignes dans le département	Parcours hebdomadaire en Kms dans le département	
6	S.T.A.O. Chatellerault. (Sté des Transports Automobiles de l'Ouest)	La Haye-Descartes à Tours par La Celle-St-Avant et Ste Maure et crochet par Port-De-Piles	La ligne de Tours au Blanc n'était pas fermée en septembre 1939.	14 AR.	7 AR de La Haye Descartes à Tours. 7 AR de La Haye-Descartes à Port-de-Piles	6 AR. de La Haye Descartes à Tours.	Report....	3.209;600	Suite Cre Mlle du 6/8/42-SERVICE La Haye-Port-de-Piles est supprimé Suite DionMelle du 11/12/42- L'Ingénieur en Chef après avis CR a proposé la suppression de La Haye à Tours et son remplacement par un service Port-de-Piles à La Haye-Descartes en correspondance avec la SNCF. à Port-de-Piles
B-Autres Services (Libres ou contractuels)									
5	ARCHAMBAULT à St-Germain sur Vienne	St-Germain s/ Vienne à Chinon	<sup>a)</sup> Services ne sortant pas du département	2 AR.	1 AR.	1 AR.	18 Kms	36 Kms	Faisait également hors plan St-Germain-Sau-mur 1 fois par semaine. Service supprimé. Application Cre Mlle 6/8/42.
6	BERTHELOT à Athée s/Cher	Athée s/Cher à Tours par la RM.	?	2 AR	1 AR le samedi	2 AR.	23 Kms	92 Kms	Séance du 9/7/41 Consistance portée à 2 AR par semaine.
								à reporter.....	3985;500

*à clamer de la Calvignie "Autres services"*

N° d'ordre	Exploitant	Designation des lignes	Nombre de voyages par semaines				Plan nouveau d'application		OBSERVATIONS	
			Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan nouveau d'application	Longueur des lignes dans le département	Parcours hebdomadaire en Kms dans le département		
7	Cie des Tramways à Vapeur de Tours	TOURS à VOUDRAY	Hiver: 115 AR Eté: 127 AR.	63 AR	42 AR	35 AR (allongement par vernou 32 Kms)	Report..... 11 Kms	3.985,600 802 Kms	Ramenée de 42 à 35 AR. Suite Cre Melle du 5/8/42 1 voyage prolongé jusqu'à Vernou d'où supplément de Kms.	
8	Cie des TRAMWAYS de Tours	TOURS à LUYNES et Fondettes	96 AR.	42 AR	35 AR	32 AR.	14 Kms	896 Kms	Ramené de 35 à 32 AR. Suite Cre Ministère du 6/8/42	
9	---	Tours à Joué les Tours	198 AR	70 AR	56 AR	43 AR.	6 Kms	516 Kms	ramené de 56 à 43 AR. suite cre nielle du 6/8/42.	
10	-----	Tours (gare) au camp d'aviation de St-Symphorien.	85 AR	49 AR	30 AR	85 AR	5 Kms	850 Kms	Service variable commandé par les autorités d'occupation.	
11	COUBERT Donat à Loches	Loches à Tours par Chambourg, Azay s/Indre, Reignac, Cornery, Evvres, Montbazou.	36 AR	14 AR	14 AR	12 AR	40 Kms	950 Kms	Passait en sept 39 par Chambourg, le 6.10, Cornery, le 14.3. Depuis Juin, en raison de la ligne de démarcation passait en tenant le 14.3. Peut être en fin de sept; 39	
								à reporter	8900,600	

X

à reporter 8900,600  
de démarcation passait en tenant le 14.3. Peut être en fin de sept; 39

N° for- ce.	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages par semaine				Plan nouveau d'appli- cation		Observations
			Plan de paix	Plan maximum	Plan mi- nimum	Plan nou- veau d'ap- plication	Longueur des lignes dans le dé- partement	Parcours hebdoma- daire en Kms dans le départe- ment.	
12	DESNETS Victor à MAZIERES	Mazières à Tours par Langeais et la RN.152	13 AR.	13 AR	2 AR.	4 AR	38 Kms 700	293 Kms 6	Actuellement Gauthier. Séance du 9/7/41: 7AR autorisés. Réduit à 4. Cre minis- térielle du 6/8/42.
13	DESTRUEL Jean à Liguail.	Liguail à Tours par Mantelhan, St Branches, Veigne, Montbazou.	21 AR	14 AR	7 AR	6 AR de bout en bout; 6AR de StBranches à Tours	Tours-Li- guail: 45 Kms Tours-St- Branches: 21 Kms 4.	516 Kms 256 M. 8	Séance du 9/7/41 autorise à faire 2 AR entre Tours et St-branches Séance du 18/4/42 1AR de bout en bout + 1AR de St Branches à Tours A été autorisé à faire un AR le samedi. Séance CR. du 5/1/43.
14	GAUDIN à Ste- Maure	Ste-Maure à Tours	1 AR			1 AR	34 Kms	68 Kms	appartient main- tenant à Cheval- lot à Amboise. Ne dessert plus Nazelles et Montreuil.
15	JULLIEN à Amboise	Amboise à Cha- teaufort par Nazelles, Poce, St-Ouen, Montreuil Dame-Marie, Morand Saunay.	15 AR.	15 AR	1 AR.	2 AR.	32 Kms 500	130 Kms	A Reporter.. 9274 Kms..

No d'ordre	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages par semaine				Plan d'application nouveau		OBSERVATIONS
			Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan nouveau d'application	Longueur des lignes dans le département.	Parcours hebdomadaire en Kms dans le département	
						Report.....	9.274 Kms		
16	LAMY Maurice à Ambillou	Ambillou à Tours par PERNAY	8 AR	14 AR	3 AR	3 AR	24 Kms 3	145 Kms 8	
17	MARTIN Camille à Ste-Maure	Ste-Maure à Tours par Ste Catherine de Pierbois	1 AR	1 AR	1 AR	1 AR	34 Kms	68 Kms	
18	ROUSSAT à Souvigné	Chateau-la-Vallière à Tours par Souvigné, Sonzay Neuillé-Pt-Pierre Semblancay, Charentilly, La Membrolle	7 AR	14 AR	6 AR	6 AR	42 Kms <sup>2</sup>	506 Kms <sup>4</sup>	ACTuellement à M. PIVOIN à Chateau-la-Vallière La tête de ligne était en sept. 39 Souvigné.
18 bis	S.C.T.D. à Tours	Azay-le-Rideau à Tours par Villaines, Sache, Pt-de-Ruan, Monts la Noiraie, Le Ripault.	10 AR de bout en bout +2AR de Villaines à Tours	14 AR	7 AR	6 AR	40 Kms 3	483 Kms <sup>6</sup>	Avait été autorisé à faire 3 AR entre Saché et Tours? Ces 3AR sont supprimés Suite Cir; Mlle du 6/8/42
19	Sté GROSBOIS et Cie à Savigné	GIZEUX à Tours par Cotinvoir, Avrillé, Hommes, Savigné, Cléré La Queue de Merluce, Laynes, le Port-de-Laynes	13 AR.	20 AR	3 AR	3AR de Gizeux à Tours	47 Kms <sup>6</sup>	285 Kms	See organisé avec les services Esnault, Raboteau, Grosbois, Lechat, portés au plan de transport du temps de paix.
						à Reporter.....	10.279,800	.....	

N° d'arr- arr	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages par semaines				Plan nouveau d'application		OBSERVATIONS
			Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan nouveau d'application	Longueur des lignes dans le département	Parcours hebdomadaire en Kms dans le département.	
20	Sté GROSBOIS et Cie à Savigné-Lathan	Circuit Savigné par Hille, Channay, Courcelles.	26 circuits avec prolongement jusqu'à Tours	42 circuits.	6 circuits et prolongement jusqu'à Tours avec 3 AR.	4 circuits avec 2AR de Savigné à Tours	Report.... Circuit 17 Kms 500 Savigné à Tours 53 Kms 300	10.279,8	Service réduit de 3 à 2 AR. suite Cre mille du 6/8/42.
21	RAPIDES DE TOURAINE à Tours	Tours à Amboise par la RN. 751 (Montlouis, Lassault)	49 AR	63 AR	14 AR	12 AR	94 Kms 400	585 Kms 6	Séance du 9/7/41 fréquence portée de 2 à 3 ARj. jusqu'au rétablissement du pont d'Amboise. Le pont est rétabli et actuellement 2ARj.
22	4° <i>Mis à l'état de service 29 (Tours-sauvies)</i>	Tours à Chinon par Villançay, Lignéval, Bréhéval, Higny-Ussé, Mises.	21 AR	21 AR	7 AR	6 AR	56 Kms 100	692 Kms	1 voyage par semaine passé par Avoine.  allongement par Avoine + 16Kms 800
23	S.T.A.O. à Châtelleraut	Tours à Richelieu par Ste-Maure, Noyant, Pouzay, Veigneuil, Lazé, Courcoué, Braslou.	14 AR	14 AR	7 AR	6 AR	66 Kms	792 Kms	Suite Cre mille 6/8/42. Suppression du crochet par Braslou 3 fois par semaine.
							A REPORTER.....	12.552,600	.....

N° d'ordre	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages par semaine				Plan nouveau d'application		OBSERVATIONS
			Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan nouveau d'application	Longueur de lignes dans le département.	Parcours Kilométrique hebdomadaire dans le département.	
24	S.T.A.O. à Chateaurenault	Richelieu à Tours par Champigny-s/Vende, Cléré, l'ille-Bouchard Coezilles, Trégués, Noyant-St-Epain, Thilouze, Villeperdue, La Romerie, Montbazou.	14 AR	14 AR	7 AR	4 AR	Report..... 75 Kms 9	12.552 , 6 607 Kms	Contrairement aux plans max. et Min. cette ligne ne dessert pas Panzoult, Avon, Grissay, ne dessert Thilouze que le mercredi.
25.	TOUTANT à Chateaurenault	Chateaurenault à Tours par le Boulay, le Sentier, Monthon, Les Hermites la _errière, St-Laurent, Nouzilly, Langennerie?	7 AR	7 AR	3 AR	3 AR	60 Kms 7	364 , 2	actuellement, à M. BARDU à Chateaurenault.
b) Services pénétrant dans le département du Loir-et-Cher									
26	BAILLOU Aimé à St-Signan (L. et Ch.)	St-Aignan à Tours par Noyers, Be-Croix, Amboise.	Eté: 22 AR Hiver 15 AR.	14 AR	7 AR	4 AR (voir autre état). à Reporter.....	37 Kms 2 13.821 , 6	297 Kms 6	L'itinéraire de la col 73 est celui des plans max et min. Par Dion du 26/1/42 approuvant le plan de transport l'itinéraire devait passer entre Montrichard et Eléré dès que les circonstances le permettraient (Voir état spécial de modification du plan par suite de l'assouplissement de la ligne de démarcation.

N° d'ordre	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages par semaine				Plan nouveau d'application		OBSERVATIONS
			Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan nouveau d'application	Longueur des lignes dans le département	Parcours hebdomadaire en Kms dans le département	
27	S.G.T.D. à Blois	Blois à Amboise par RN.751	21 AR	---	6 AR	6 AR	12 Kms	144 Kms	Report..... 13.821 K.6
28	3°	Blois à Chateaur Renault par St-Nicolas-des-Mottets et Saunay.	21 AR.	21 AR.	6 AR	6 AR	12 Kms	144 Kms	
<u>B2-Services pénétrant dans le département du Maine-et-Loire</u>									
29	RAPIDES DE TOURAINE	Tours à Chinon et Saumur par Azay-le-Rideau	<u>Eté</u> 36 AR <u>Hiver</u> 29 AR	21 AR de bout en bout	14 AR de Tours à Chinon	6 AR de Tours à Saumur	54 Kms	768 Kms	Séance du 9/7/42 Prolongement jusqu'à Saumur accordé. Séance du 18/4/42: Suite arrêté ministériel du 26/1/42 ----- maintien au plan avec 2 ARj dont 1'un prolongé jusqu'à Saumur. Application Cr M.L.B. du 5/8/42. Après avis conforme du CR le 5/1/43 M.l'Ingénieur en Chef propose le 5/2/42 le maintien de la ligne Dion M.L.B. non parvenue à ce sujet.
							à Reporter.....	14.877,6	

N° d'ordre	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages par semaine				Plan nouveau d'appli- cation		OBSERVATIONS
			Plan de paix	Plan maximum	Plan mini- mum	Plan nou- veau d'ap- plication	Longueur des lignes dans le départe- ment.	Parcours hebdomadaire en Kms dans le départe- ment	
30	S.T.A.O. à Chatellerault	TOURS à SAUMUR par Langeais, St- Patrice, Bourgueil Allennes.	28 AR	21 AR	7 AR entre Tours et St-Nicolas de Bourgueil	4 AR	54 Kms	14.377,6 432 Kms.	Séance CR. 18 4/42 (Suite de l'arrêté n° 26/1/42 Maintien de la ligne. Suite note n° 11/12/42 après avis conforme du CR le 5/1/43 M.l'IC. pro- pose le 3/2/ 43 le maintien de la ligne jusqu'à St- Nicolas de Bourgueil. Don- née non par- venue.
<u>b) Services pénétrant dans le département de la Sarthe</u>									
31	BOULAY Auguste à Buell	Chateau-du-Loir à Tours par villebourg, Buell, Neuvy-le-Roi, Rouziers.	6 AR.	7 AR	7 AR	5 AR	41 Kms	414 Kms	actuellement à M. CLEMENTOT à Chateau-du- Loir, mais exploite en réalité la li- gne de M. Bordes Fernand dont la tête de ligne a été reportée à Chateau-du-L. Ramenée à 5 AR suite Cre mille 6/8/42.
32	MANSEAU à Laval	Laval à Tours par RN.159	14 AR	14 AR	7 AR	4 AR	45 Kms	360 Kms à Reporter.....	16.055,6 .....

N° Forces	Exploitant	Designation des lignes	Nombre de voyages par semaine				Plan nouveau d'appli- cation		OBSERVATIONS
			Plan de paix	Plan maximum	Plan mini- mum	Plan nou- veau d'ap- plication	Longueur des lignes dans le départe- ment	Parcours hebdoma- daire en Kms dans le départe- ment	
33	S.G.T.D. à Tours	<u>La Chartre-sur-le- Loir à Tours</u> par Beaumont-la- Chartre-Epeigné- Chemillé-Beaumont la Ronce, Rouziers, Langennerie, Chan- ceaux, Notre-Dame d'Orléans.	7 AR de bout en bout + 2 AR d'Epei- gné à TOURS	14 AR	7 AR	6 AR	46 Kms	552 Kms	report..... 16.083,6
<u>D4-Services pénétrant dans le département de la Vienne</u>									
34	S.T.A.O.	<u>Lençloître à Richelieu par Faye-la-Vi- neuse, Braye en Vineuse.</u>	7 AR	14 AR	3 AR	2 AR	9 Kms 500	38 Kms	à Reporter ..... 16.673,600

avait été auto-  
risé à faire  
3 AR supplémen-  
taires entre  
Chemillé et  
Tours. Ces  
3 AR sont sup-  
primés. Suite  
Greille du  
6/8/42

.....

Département  
d'Indre-et-Loire

(Annexé à la circulaire du 5/5/42)

Application de la circulaire du 3 Mars 1943

Modifications proposées en raison de l'assouplissement de la ligne de démarcation

N° d'ordre	Exploitant	Désignation des lignes	Nombre de voyages			Plan nouveau d'application	Longueur des lignes dans le département	Parcours hebdomadaire en Kms dans le département	OBSERVATIONS
			Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum				
1 b)	HAUDUIT à Orbigny	Orbigny à Tours par Montrésor, Genillé, Le liège, Luzillé, Bléré, St-martin le B. Montlouis.	1 ARj.	1 ARj	-	3 AR. par semaine	65 Kms 6	393 Kms 6	
2 b)	BAILLOU à St-Aignan	St-Aignan à Tours par Pouillé, Angé, Montrichard, Francueil, Bléré, St-Martin-le-Beau, Montlouis?	3 ARj? en 2 ARj	2 ARj	1 ARj	5 AR. par semaine	37 Kms 2	372 Kms.	
3 b)	BION et ONDET à Betz le Château	Betz-le-Château à Tours par St-Senoche, Esves-le-Montier, Varennes, Mouzay, Vou, Dolus, St-Bauld, Tauxigny, Cormery	1 ARj.			3 AR. par semaine	74 Kms	444 Kms	

REMBOURSEMENTS - Bordereau adressé à la Subdivision de la Comptabilité des Recettes

a) Pour règlement individuel par mandat-carte (1). — (Avis d'encasement et formules C.C. 327 M.C.)  
 b) Pour règlement individuel par virement postal (2). — (Avis d'encasement et fiches C.C. 327 V.P., mandats de remboursements.)  
 c) Pour règlement périodique par compte Contrôle des Recettes (3). — (Avis d'encasement, mandats de remboursements.)

GARE EXPEDITRICE	NUMÉRO du D'EMISSION	MONTANT du REMBOURSEMENT à régler par la subdivision des Recettes	OBSERVATIONS

Formules C.C. 327 M.C. et Fiches C.C. 327 V.P. et Le Chef de Gare.

Avis d'encasement, Mandats de remboursement.

Ci-joint  
 (1) Indiquer, dans la colonne « OBSERVATIONS », M.C. V.P. (Avis d'encasement, mandats de remboursements.)  
 (2) Indiquer, dans la colonne « OBSERVATIONS », M.C. V.P. (Avis d'encasement, mandats de remboursements.)  
 (3) Indiquer, dans la colonne « OBSERVATIONS », M.C. V.P. (Avis d'encasement, mandats de remboursements.)

SAINT-01E49867-6-41

OBSERVATION

(Ann

Ap

Modifications

MAUDUIT : Service rétabli

BAILLOU : L'assouplissement de la ligne de démarcation permet de faire passer l'autobus par la rive gauche du Cher, comme le précisait la décision ministérielle du 26 Janvier 1942

Le parallélisme avec le Chemin de fer étant ainsi supprimé, il ya lieu de faire fonctionner le service 5 jours par semaine au lieu de 4.

DION et ONDET : service rétabli.

N° d'ordre	Exploitant	Désignation des l					
1 b)	MAUDUIT à Orbigny	Orbigny par Montreuil, Lazi, St-mar, Montlou					
2 b)	BAILLOU à St-Aignan	St-Aignan par Pouébo, Montrou					
		cuell, biere, de- Martin-le-Beau Montlouis?		2 ARj.			
				1 AR di-			
				manche			
				et fête			
				ette l'ap			
				née.			
3 b)	DION et ONDET à Betz le Chateau	Betz-le-Chateau à Tours par St-Senoeh, Esves-le-Montier, Varennes, Mouzay, Vou, Dolus, st-Bauld, Tauxigny Cornery		1 ARj.		3 AR.	74 Kms
						par semaine	444 Kms

R.D

HR

Département  
à l'INDRE & LOIRE

PLAN de TRANSPORT des VOYAGEURS

Plan minimum  
établi par le Comité Restreint  
le 9 Juillet 1941

NR	Désignation des entreprises	Itinéraire	Frequence	Observations
<u>1° Services de remplacement de trains</u>				
1	Les Rapides de Touraine à Tours	Tours-Montoire par Vouvray Vernou, Chancy, Reugny, Neuillé-le-Lierre, Auzouer Villedomer, Chateaurenault	1 A/R.J. de Tours à Montoire; 2 A.R.J. de Tours à Chateaurenault	
2	Sté d'Exploitation des Transports de la Touraine et du Poitou, à Châtellerault	La Haye-Des-cartes à Tours par la Celle St-Avant et Ste-Maure	1 A.R.J. La Haye-Descartes à Tours 1 A.R. La Haye-Descartes-Port-de-Piles	
3	" do "	Richelieu à Chinon par Champigny sur Veude & Assay	1 A/R.J.	
4	Les Rapides de Touraine, à Tours	Tours à St-Avertin et Azay-sur-Cher par R/N/76	4 A.R.J. Tours à Azay S/Cher 4 A.R.J./Tours à St-Avertin	
5	Gaudin, à Ste-Maure	Gare de Ste-Maure-Noyant à Ste-Maure-Ville	4 A.R.J.	
<u>2°) Autres services</u>				
6	Les Rapides de Touraine; à Tours	Tours à Amboise par R/N/75I	2 A.R.J.	

N°	Désignation des entreprises	Itinéraire	Fréquence	Observations
7	Les Rapides de Touraine, à Tours	Tours à Chinon, par Villandry, Lignières, Bréhémont, Rigny-Ussé, Huismes	I A/R/ . J	
8	- d° -	Tours à Chinon par Azay-le-Rideau	2 A.R.J. ...	Sous réserve d'exploitations avec une voiture à gazogène.
9	Sté d'Exploitation des Transports de la Touraine et du Poitou, à Châtellerault	Tours à Richelieu par Ste-Maure, Noyant, Pouzay, Verneuill, Luzé, la Tour St-Gelin, Courcoué, Braslou	I A.R.J.	sous réserve que la ligne soit exploitée avec un gazogène.
10	- d° -	Lençloître à Richelieu, par Faye-la-Vineuse, Braye-en-Faye	I A.R. 3 jours par semaine.	
11	- d° -	St-Nicolas-de-Bourgueil à Tours, par St-Patrice et Langeais	3 A.R. par semaine tant que la voiture ne sera pas équipée avec un gazogène. 3 A.R.J. en suite	L'origine sera reportée à Saurmur lorsque la ligne sera exploitée avec un gazogène.
12	- d° -	Richelieu à Tours par l'Ile-Bouchard, Panzoult, Avon, Crissey, St-Epain, Neuill, Thilouze, Villeperdue, Sorigny, Montbazou.	2 A.R. par semaine. I A.R.J. lors que le véhicule sera à gazogène.	
13	Meneseu, à Laval	Laval à Tours par R.N 159	I A.R. 4 J. par semaine, I A.R.J. lors que le véhicule sera équipé avec un gazogène.	

N°	Désignation des entreprises	Itinéraire	Fréquence	Observations
14	Sté Gèle des Transports Départementaux.	Blois à Amboise par R.N. 75I	6 A.R. par semaine.	
15	-d°-	Blois à Châteaurenault par St-Nicolas-des Mottets et Saunay	6 A.R. par semaine.	Service concédé (Tramways du Loir-et-Cher)
16	-d°-	La Chartre sur Le Loir à Tours par Beaumont-la-Chartre, Epeigné, Chemillé, Beaumont-la-Rance, Rouziers, Langennerie, Chanceaux, Notre-Dame d'Oé	1 A.R. J.	Service contractuel.
17	-d°-	Azay-le-Rideau à Tours, par Villaines, Seché, Pont-de-Ruan, Monts Le Horais, le Ripault.	1 A. & R. J	Service contractuel
18	Cie des Tramways à Vapeur à Tours	Tours à Vouvray	6 A.R. J.	Service contractuel
19	Cie des Tramways de Tours	Tours à Luynes et Fondettes	5 A.R. J.	Service contractuel
20	-d°-	Tours à Joué-les-Tours	8 A.R. J.	Service concédé.
21	Jullien, à Amboise	Amboise à Châteaurenault, par Nazelles, Pocé, St-Ouen, Montreuil Autrèche, Dame-Marie, Morand, Saunay	1 A.R. le mardi.	

N°	Désignation des entreprises	Itinéraire	Fréquence	Observations
22	Toutant à Chateaurenault	Châteaurenault à Tours, par Le Boulay, le Sentier, Mon- thédon, Les Her- mittes, La Fer- rière, St-Laurent Nouzilly, Lan- gennerie.	3 A.R. par semaine tant que la voiture fonc- tionnera à gas- oil - I A.R.J. lorsqu'elle sera à gazog- ène.	
23	Clémendot à Bueil	Château-du-Loir à Tours, par Villebourg, Bueil, Neuvy-le- Roi, Rouziers.	I A.R.J. sous réserve d'emploi d'un véhicule à gazogène.	
24	Pivoin à Château-la- Vallière	Château-la- Vallière à Tours par Souvigné, Sonzay, Neuillé Pont-Pierre, Semblançay Charentilly, la Membrolle.	I A.R.J.	
25	Sté Grosbois & Cie à Savigné-str- Lathan	Gizeux à Tours par Continvoir, Avrillé, Hommes, Savigné, Cléré, La Queue de Merluce, Luynes le Port-de-Luy- nes.	3 A.R. par semaine tant que la voiture fonctionnera à gas-oil. I A.R.H. lors- qu'elle fonc- tionnera à gazogène.	
26	- d° -	Circuit Savigné Savigné par Rillé, Channay, Cour- celles.	- d° -	
27	Lamy Maurice à Ambillou	Ambillou à Tours par Pernay	I A. & R. 3 jours par semaine	
28	Desmet Victor à Mazières	Mazières à Tours, par Langeais et la R.N. 152	2 A. & R. par semaine	ne peut prendre ou déposer sur la se- ction Langeais (in- clus) à Cinq-Mars exclu) que des vo-

N°	Désignation des entreprises	Itinéraire	Fréquence	Observations
28	(Desmet à Mezières (suite)	(voir p;4)		yageurs à destination ou en provenance de la section Mezières-Langeais (exclu)
29	Coudard à Bourgueil	Bourgueil à Port-Boulet	5 A.R.J.	
30	Archambault à St-Germain Sur-Vienne	St-Germain sur- Vienne à Chinon par la Chaussée, Couziers, Lerné, Seuilly, Cinnais.	I A.R. le jeudi	
31	Martin à Ste-Maure	Sainte-Maure à Tours par Ste-Catherine de Fierbois	I A.&R. Re samedi	
32	Destruel Jean à Ligueil	Ligueil à Tours par Menthalen Saint-Branchs, Veigné, Montbazou	I A.R.J.	
33	Coudert Donat à Loches	Loches à Tours par Chambourg Azay sur Indre Reignac, Cormery Esvres, Montbazou	2 A.R.J.	
34	Baillou Aimé à St-Aignan	Saint-Aignan à Tours, par Noyers, la Croix, Amboise	I A.R.J.	
35	Berthelot à Athée S/Cher	Athées/Cher à Tours par R.N. 76	I A. & R. le samedi	
36	- d°-	Athée sur Cher à Bléré	I A. & R. le vendredi	

Pour copie conforme  
L'Ingénieur en Chef,  
Signé: VINCENT

PLAN de TRANSPORT des VOYAGEURS

Plan maximum  
établi par le Comité Restreint  
le 9 Juillet 1941

Nu mé ro	Désignation des entreprises	Itinéraire	Fréquence	Observations
I°) Services de remplacement de trains				
1	Les Rapides de Touraine à Tours	Tours à Montoire par Vouvray, Vernou, Chençay, Reugny, Neuil le-le-Lierre, Auzouer + Villedômer, Château- renault	4 ARj de bout en bout. I ARj de Tours à Cha- teurenault	La consistance pourra être modifiée suivant les nécessités du tra- fic, par accord entre la S.N.C.F. et les Rapi- des de Touraine, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.
2	-d°-	Port-Boulet à Chinon par R.N. 749	2 ARj	La consistance pourra être modifiée, si les besoins du trafic l'exi- gent, par accord entre la S.N.C.F. et les Rapi- des de Touraine, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.
3	-d°-	Chinon à Port-de- Piles par Anché, Sa- zilly, l'île Bouchard Crouzilles, Trogues, Pouzey, Nouâtre, Ports.	2 ARj	-d°-
4	Sté d'Exploita- tion des Trans- ports de la Tou- raine et du Poi- tou à Chatelle- rault	Le Blanc-Port de Piles - Tours.	2 ARj	

5 : Sté d'Exploita- : Chatellerault au (I) : (I)  
: tion des Trans- : Blanc par R.N. 725 : 3 ARj : 2 par la S.T.P.  
: ports de la Tou- : et R.N. 750 : : I par Entreprise  
: raine et du Poi- : : : Lebeeu  
: tou à Chatelle- : : :  
: rault : : :

6 : -d°- : Richelieu à Chinon : :  
: : par Champigny-sur- : 3 ARj :  
: : Veude et Assay : : :

7 : Les Rapides de : Tours à Saint-Aver- : 18 ARj en- :  
: Touraine à Tours : tin et Azay-sur- : tre Tours et :  
: : Cher par R.N. 76 : Saint-Aver- :  
: : : tin :  
: : : 8 ARj entre :  
: : : St Avertin :  
: : : et Azay-s/- :  
: : : Cher : :

8 : Geudin à Sainte- : Gare de Ste-Maure : Nombre de :  
: Maure : Noyant à Sainte- : voyages né- :  
: : Maure-Ville : cessaires :  
: : : pour assurer :  
: : : la corres- :  
: : : pondance à :  
: : : tous les :  
: : : trains en ga :  
: : : re de Ste. :  
: : : Maure-Noyant : :

2°) Autres Services

9 : Les Rapides de : Tours à Amboise et : 9 ARj entre :  
: Touraine à Tours : Bléré : Tours et Am :  
: : par la R.N. 751 : boise :  
: : : 3 ARj entre :  
: : : Amboise et :  
: : : Bléré : :

10 : -d°- : Amboise à Blois : 3 ARj :  
: : par la R.N. 751 : : :

11 : -d°- : Tours à Amboise par : 3 ARj :  
: : Vernou, Noizay, Na- : :  
: : zelles, : : :

I	-2-	-3-	-4-	-5-
I2	Les Rapides de Touraine à Tours	Tours à La Flèche par la R.N. 159	2 ARj	
I3	-d°-	Tours à Chinon par Villandry, Lignièrès, Bréhémont, Rigny-Ussé, Huismes, I ARj dévié par Avoine entre Huismes et Chinon	3 ARj	
I4	-d°-	Tours à Saumur par Azay-le-Rideau et Chinon	3 ARj de bout en bout	
I5	Sté d'Exploitation des Transports de la Touraine et du Poitou à Chatelle- rault	Tours à Richelieu par Ste Meure, Noyant, Pouzay, Verneuil, Luze, Le Tour, St-Gelin, Courcoué, Braslou.	2 ARj	
I6	-d°-	Poitiers à Richelieu par Lençloître, Faye- la-Vineuse, Brayé-s/- Faye.	2 ARj entre Lençloître et Riche- lieu	
I7	-d°-	Tours à Saumur par <del>Allonnes</del> , Bourgueil, St Patrice, Langeais	3 ARj	<i>Maintenu par l'Arrêté Municipal approuvant le plan de localité</i>
I8	-d°-	Richelieu à Tours par Ile Bouchard, Pan- zoult, Avon, Crissay, St-Epain, Neuil, Thi- louze, Villeperdue, So- rigny, Montbazou.	2 ARj	<i>rien au plan municipal</i>
I9	-d°-	La Haye-Descartes à La Roche-Posay	1 ARj	
20	Sté Transports Au- tomobiles de l'Ouest au Mans	Tours au Mans par La Chartre sur le Loir, Langenmerie, Rouziers, Beaumont-la- Ronce, Chemillé, Epei- gné, Beaumont, La Char- tre.	2 ARj de bout en bout.	<i>Maintenu par l'Arrêté Municipal approuvant le plan de localité</i>

I	-2-	-3-	-4-	-5-
21:	Manseau à Laval	Laval à Tours par R.N. 159	2 ARj	<i>Mainten par l'ordre ministériel approuvant le plan de l'ordre.</i>
22:	Sté Générale des Transports Dépar- tementsaux	Blois à Chateaufort par St Nicolas des Mo- tets et <b>Saunay</b> .	3 ARj	(Service concédé (Tramways du L et G)
23:	-d°-	La Chartre sur le Loir à Tours par Beaumont la Chartre, Epeigné, Chemillé, Beaumont-la- Ronce, Rouziers, L'Ange- nerie, Chancesux, Notre- Dame-d'Oé.	2 ARj	Service contractuel
24:	-d°-	Abbaye-le-Rideau à Tours par Villaines, Saché, Pont-de-Ruan, Monts, la Horraie, Le Ripault	2ARj + 1 AR les dimanches et fêtes	Service contractuel.
25:	Cie des Tramways à Vapeur	Tours à Vouvray	9 ARj	Service contractuel
26:	Cie des Tramways de Tours	Tours (Gare) au camp d'Aviation de Saint- Symphorien	7 ARj	
27:	-d°-	Tours à Luynes et Fondettes	6 ARj	Service contractuel
28:	-d°-	Tours (Gare) à Joué- les-Tours	10 ARj	Service concédé
29:	-d°-	Tours (Gare) à Saint- Pierre-des-Corps	10 ARj	
30:	Blanchet à Amboise	Amboise à Tours par R.N. 751	4 ARj	

1	-2-	-3-	-4-	-5-
31	Jullien à Amboise	Amboise à Chateaurenault par Nazelles, Pocé, St-Ouen, Montreuil, Autreche, Dame-Marie, Morand, <b>Saunay</b>	2 ARj 1 AR le mardi	Service subventionné
32	Cie des Transports Régionaux de l'Est et du Centre à Paris	Amboise à Blois par Pocé, Limeray, Monteaux, Mesland, Onzain et Chouzy	2 ARj	
33	Toutent à Chateaurenault	Chateaurenault à Tours par Le Boulay, le Sentier, Monthodon, Les Hermites, La Ferrière, St Laurent, Nouzilly, Lançemerie.	1 ARj	Service subventionné
34	Clémendot à Bueil	Chateau-du-Loir à Tours par Villebourg, Bueil, Neuvy-le-Roi, Rouziers.	1 ARj	<i>Prise au plan</i> <i>.....</i>
35	Pivoin à Chateau-la-Vallière	Château-la-Vallière au Mans par Couésmes et Chemu	1 AR le vendredi	
36	-d°-	Château-la-Vallière à Neuillé-Pont-Pierre par Couesmes, Brèches, St Christophe, Saint-Paterne.	2 ARj	
37	-d°-	Souvigné à Neuillé-Pont-Pierre par Souzay	2 ARj	
38	-d°-	Neuillé-Pont-Pierre à Tours par Semblançay, Charentilly, La Membrolle.	2 ARj	

I	- 2 -	- 3 -	- 4 -	- 5 -
39	Sté Grosbois à Savigné-sur-Lathan	Gizeux à Tours par Continvoir, Avrillé, Hommes, Savigné, Cléré, La Queue de Merluche, Luynes, le Port de Luynes	2 AR mardi et vendredi 3 AR lundi, mercredi, jeudi, samedi. 4 AR dimanches et fêtes.	I ARj est fait avec une petite voiture pour le transport du courrier postal.
40	-d°-	Circuit Savigné-Savigné par Rillé, Chennay et Courcelles	2 circuits mardi et vendredi 3 circuits lundi, mercredi, jeudi, samedi 5 circuits dimanches et fêtes.	
41	-d°-	Savigné à Bourgueil par Hommes, Avrillé, Continvoir, Gizeux.	I AR le mardi, jour de marché à Bourgueil	
42	-d°-	Savigné à Château-la-Vallière par Courcelles	I AR le 4 <sup>e</sup> lundi de chaque mois, jour de foire à Château-la-Vallière	
43	Lamy Maurice à Ambillou	Ambillou à Tours par Pernay	2 ARj	
44	Desmet à Mazières	Mazières à Tours par Langeais et la R.N. 152	I AR le mardi et vendredi 2 AR le lundi, mercredi, jeudi et samedi 3 AR dimanches et fêtes	Ne peut prendre ou disposer, sur la section Langeais (inclus) à Cinq-Mars (exclu) que les voyageurs à destination ou en provenance de la section Mazières-Langeais (exclu)

I : - 2 - : - 3 - : - 4 - : - 5 -

45: Coudard à Bourgueil : Bourgueil à Port- : Nombre de :  
: Boulet par la : voyages pour :  
: R.N. 749 : donner la :  
: : correspondan :  
: : ce à tous les :  
: : trains en ga :  
: : re de Port- :  
: : Boulet :

46: Archambault à St- : St Germain-s/- : 2 AR le jeudi :  
: Germain-sur-Vienne : Vienne à Chinon par :  
: la Chaussée, Couziers, :  
: Lerné, Seuilly, Cinais. :

47: Martin Camille à : Sainte-Maure, Septmes : 2 circuits :  
: Sainte-Maure : Draché, Maillé, Nouâtre : journaliers :  
: Sainte-Maure. :  
: Sainte-Maure à Tours : I AR le sa- :  
: par Sainte-Catherine- : medi. :  
: de-Fierbois. :

48: Destruel Jean à : Ligueil à Tours par : 2 ARj :  
: Ligueil : Manthelan, Saint- :  
: Branchs, Veigné, Montba :  
: zon :

49: Fouassier à Saint- : Saint-Branchs à Tours : I AR le sa- :  
: Branchs : par Veigné : medi. :

50: Coudert et Char- : Loches à Tours par : I AR mercre :  
: bonnel à Loches : Mouzay, Vou, Dolus, Tau- : di et same- :  
: : xigny, Cormery, et la : di :  
: : R.N. 143 :

51: -d°- : Loches à Tours par : :  
: : Saint-Quentin, Chedi- : 2 ARj :  
: : gny, le Vallée de l'In- : :  
: : dre et la R.N. 143. :

52: Roy à Tauxigny : Tauxigny à Tours par : I AR jeudi :  
: : Cormery : et samedi :

	-2-	-3-	-4-	-5-
55	Meuduit à Orbigny	: Orbigny à Tours par : Genillé, Le Liège, Lu- : zille, Bléré, La Croix, : Dierre, Saint-Martin- : le-Beau, Montlouis	: I ARj	
54	Baillou Aimé à Saint-Aignan	: Saint-Aignan à Tours : par Noyers, La Croix, : Amboise.	: 2ARj	
55	Berthelot à Athée- sur-Cher	: Athée-sur-Cher à Tours : par la R.N. 76	: I AR mercre: : di et same- : di	
56	-d°-	: Athée-sur-Cher à : Bléré	: I AR vendre: : di	
57	-d°-	: Athée-sur-Cher à : Saint-Martin-le-Beau	: I AR mardi, : jeudi et di: : manche	
58	Pécot à Beuil	: Gare de St Paterne à : Beuil par St Christo- : phe et Villebourg	: 2 ARj	: Service Postal sus- : ceptible de transpor- : ter des voyageurs.
59	Coudard à Bour- gueil	: Bourgueil à Bourgueil : par Restigné et Benais	: 2 ARj + 3 : AR le mardi	-d°-
60	Gaye à Saint-Epain	: Gare de Ste-Meure- : Noyant à St-Epain	: I ARj	-d°-
61	Puzellay eu Grand- Pressigny	: Gare du Grand-Pressi- : gny à La Celle-Guenend : par le Petit-Pressigny	: 2 ARj	- d°-
62	Girard à Chambourg	: Gare de Chambourg à : Saint-Quentin par : Azay-sur-Indre et Ché: : digny	: 2 ARj	-d°-

I	-2-	-3-	-4-	-5-
63	Macron à Genillé	Gare de Bléré à Genillé par Sublaines, Luzillé, Le Liège.	I ARj	Service postal automobile susceptible de transporter des voyageurs.
64	Mazet à Orbigny	Loché-sur-Indrois à Châtillon-sur-Indre	I AR par mois les jours de foire à Châtillon-sur-Indre	
65	-d°-	Chenonceaux à Loché-sur-Indrois par Epéigné-les-Bois, Céré, Orbigny, Montrésor, Villeloin, Nouans et la Pichaudière.	I ARj	Service postal automobile susceptible de transporter des voyageurs.
66	Montier à Marigny-Marmande	Port-de-Piles à Richelieu par Marigny-Marmande et Jaulnay	2 ARj	
67	Bonamy à Saint-Flovier	Saint-Flovier à Gare de Verneuil Saint-Flovier à Loches par Verneuil Saint-Flovier à Châtillon-sur-Indre	2 ARj I AR mercredi et samedi. I AR par mois les jours de foire.	
68	Clavier à Vernou	La Vallée de Cousse à Chateaufrenault par Montreuil, Autrèche, Dame-Marie, Morand. La Vallée de Cousse à Tours par la Vallée Coquette et Rochecorbon. La Vallée de Cousse à Vernou	I ARj pour l'un ou pour l'autre itinéraire	

Pour copie conforme  
L'Ingénieur en Chef,  
Signé : VINCENT

COPIE

11 DEC 1942

Direction de l'Economie  
des Transports

Service de la Coordination

5ème Bureau

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A LA PRODUCTION  
INDUSTRIELLE ET AUX COMMUNICATIONS

5447

à Monsieur l'Inspecteur Général des Ponts et  
Chaussées chargé de la 5ème circonscription  
régionale.  
1, rue David d'Angers. Angers.

Par rapport du 15 octobre 1942, vous m'avez présenté vos  
propositions pour la réduction des services publics de voya-  
geurs demandées par un circulaire série B n° 145 du 6 août  
1942.

J'approuve vos propositions sous les réserves suivantes:

1°- Vous procéderez à un nouvel examen des services routiers  
maintenus en parallèle avec le chemin de fer sur certaines  
sections des lignes suivantes :

- Tours - Saint-Aignan
- Tours - Saumur par Azay-le-Rideau et  
Chinon et par Bourgueil
- Tours - La Haye Descartes.

Moyennant des correspondances avec le chemin de fer, ces  
services ne doivent être maintenus en principe que sur les  
tronçons où ils sont absolument indispensables, étant noté  
que dans les circonstances présentes, on ne peut maintenir  
des services routiers en exploitation pour la seule raison  
qu'ils apportent des commodités supplémentaires.

2°- Les services

- Le Mans - Le Lude - Saumur
  - Le Mans - La Flèche - Angers
  - La Flèche - Saumur
  - Saint-André - Nantes
- } S.T.A.G.  
(GRIFFON)

seront réduits sur tout leur parcours comme cela est indiqué,  
respectivement, dans les tableaux de la Sarthe et de la Loire  
Inférieure.

3°- Le nombre réel de kilomètres-cars hebdomadaires dans  
chaque département ne devra pas dépasser, même y compris les  
services de doublage, le chiffre résultant de chaque plan  
approuvé.

....

*Mars et  
Meyssac  
Sarthe  
Loire  
Mans et  
Tours et  
Saumur*

*Mais n'oublier  
pas les observations  
qui font l'indiv. de la*

*par observation  
sur la situation  
des services*

*O. et S.D.*

Vous m'adresserez le plus tôt possible les propositions demandées par le parag. 1° de la présente décision.

PAR AUTORISATION :

Le Directeur de l'Economie des Transports

Signé OLLIVE

TABLEAU I

PLAN DE TRANSPORT DE VOYAGEURS POUR LE TEMPS DE GUERRE

Lignes de chemin de fer fermées au service des voyageurs

A - LIGNES D'INTERET GENERAL

1°- Lignes totalement fermées

Longueur dans le  
département d'In  
dre-et-Loire

Tours à Sargé (Région Sud-Ouest)	39 km. 8
Port-Boulet à Port de Piles (Région Sud-Ouest)	52 km. 2
Chatellerault au Blanc (région Sud-Ouest)	13 km. 3
total	105 km. 3

2°- Lignes partiellement fermées

Néant

B - LIGNES D'INTERET LOCAL

1°- Lignes totalement fermées

Longueur dans le  
département d'In  
dre et Loire

Fondettes à Rillé-Hommes (Cie des Chemins de fer départementaux)	25 km. 8
Chateaurault à Port-Boulet (Cie des Chemins de fer départementaux)	103 km. 3

Tours à St-Avertin et Azay-s-Cher (Cie des Tramways de Tours)	15 km. 0
Ligré-Rivière à Richelieu (S.N.C.F. Région Sud-Ouest)	15 km. 6
Ste-Maure-Noyant à Ste-Maure-Ville (S.N.C.F. Région du Sud-Ouest)	5 km. 2
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	162 km. 9

Nota - Un wagon de voyageurs est cependant ajouté aux trains de marchandises sur les lignes de Fondettes à Rillé-Hommes et de Chateaurenault à Port-Boulet.

En outre le département se réserve la faculté de faire sur les dites lignes des essais de transport de voyageurs par automobile.

### 2e- Lignes partiellement fermées

Tours à Luynes et Fondettes (Cie des Tramways de Tours). Le service est assuré par autobus. La fréquence du temps de paix est réduite. Voir au tableau II la consistance du service.

Tours à Vouvray (Cie des Tramways à vapeur) Le service est assuré par autobus. La fréquence du temps de paix est réduite. Voir au tableau II la consistance du service.

TOURS, le 16 octobre 1939

L'INGENIEUR en CHEF  
des Ponts et Chaussées,

signé : VINCENT

L'INSPECTEUR PRINCIPAL,  
Chef d'arrondissement de l'Exploitation  
de la S.N.C.F.

signé : CHASSIGNOL

Le délégué titulaire  
des transporteurs routiers de voyageurs  
au Comité Technique départemental,

signé : PIVOIN

PLAN DE TRANSPORT DE VOYAGEURS POUR LE TEMPS DE GUERRE

Liste des services routiers

1°- Services de remplacement de trains

Numéro	Désignation des entreprises	Itinéraire	Fréquence	Observations
1	-2-	-3-	-4-	-5-
1	Les Rapides de Touraine à Tours	Tours à Montoire par Vouvray, Vernou, Chancay, Reugny, Neuillé-Lierre, Auzouer, Ville-domer, Chateaurenault	6 ARj entre Tours et Vernou 5 ARj entre Vernou et Chateaurenault 4 ARj entre Chateaurenault et Montoire	
2	idem	Port-Boulet à Chinon par RN 749	3 ARj	
3	idem	Chinon à Port de Piles par Anché, Sazilly l'Île-Bouchard, Crouzilles, Trogues, Pouzay Notre, Ports	3 ARj	
4	Sté d'exploitation des Transports de Touraine et du Poitou à Chatellerault	Chatellerault au Blanc par RN 725 et RN 750	3 ARj	
5	Rapides de Touraine à Tours	Tours à St-Avertin Azay-s-Cher par RN 76	18 ARj entre Tours et St-Avertin 8 ARj entre St-Avertin et Azay sur-Cher	
6	Sté d'Exploitation des Transports de Touraine et du Poitou à Chatellerault	Richelieu à Chinon par Champigny-s-V. et Assay	3 ARj	

1	-2-	-3-	-4-	-5-
7	Gaudin à Ste-Maure	gare de Ste-Maure-Noyant à Ste-Maure-Ville	nombre de voyages nécessaires pour assurer la correspondance à tous les trains en gare de Ste-Maure-Noyant	

2° - AUTRES SERVICES

8	Les Rapides de Touraine à Tours	Tours à Amboise et Bléré par RN 751 RG	9 ARj entre Tours et Amboise 3 ARj entre Amboise et Epéré	1
9	idem	Amboise à Blois par RN 751 RG	3 ARj	2
10	idem	Tours à Amboise par Vernou, Noizay, Nazelles	3 ARj	3
11	idem	Tours au Lude par la RN 159	2 ARj	
12	idem	Tours à Chinon par Villandry, Lignières Bréhémont, Rigny-Ussé Huismes, 1 ARj dévié par Avoine, entre Huismes et Chinon RG	3 ARj	4
13	idem	Tours à Saumur par Azay-le-Rideau et Chinon RG	2 ARj entre Tours et Chinon 4 ARj entre Chinon et Saumur	5
14	Société d'Exploitation des Transports de Touraine et du Poitou à Châtellerauld	Tours à Richelieu par Ste-Maure-Noyant Pouzay, Verneuil, Luzé La Tour-St-Gelin, Courcoué, Braslou	2 ARj	
15	idem	Poitiers à Richelieu par Lençloître, Faye la Vineuse et Braye s-Faye	8 ARj entre Lençloître et Richelieu	

1	-2-	-3-	-4-	-5-
16	Sté Générale des Transports départementaux	Blois à Chateaurenault par St-Nicolas des Motets et Saussay	3 ARj	service concédé (Tramways du Loir et Cher)
17	idem	La Chartre-s-l-Loir à Tours par Beaumont la Chartre, Epeigné, Chemillé, Beaumont la Ronce, Rouzière, Langennerie, Chanceaux, Notre-Dame-d'Oë	2 ARj	service contractuel
18	idem	Azay le Rideau à Tours par Villaines Saché, Pont de Ruan, Monts, La Horais, Le Ripault	2 ARj + 1 AR les dimanches et fêtes	
19	Cie des Tramways à Vapeur.	Tours à Vouvray	9 ARj	service contractuel
20	Cie des Tramways de Tours	Tours (gare) au Camp d'Aviation de St-Symphorien	7 ARj	
21	idem	Tours à Luynes et Fondettes	6 ARj	service contractuel
22	idem	Tours (gare) à Joué les Tours	10 ARj	service concédé
23	Blanchet à Amboise	Amboise à Tours par RN 751	3 ARj	
24	Cie des Transports régionaux de l'Est et du Centre à Paris	Amboise à Blois par Pocé, Limeray, Monteaux, Mesland, Onzain et Chouzy	2 ARj	à app. 6
25	Jullien à Amboise	Amboise à Chateaurenault par Nazelles, Poqué, St-Ouen, Montreuil, Autrèche, Dame-Marie, Morand, Saussay	2 ARj + 1 AR le mardi	service subventionné
26	Toutant à Chateaurenault	Chateaurenault à Tours par Le Boulay, Le Sentier, Monthodon, Les Hermites, La Ferrière, St-Laurent, Nouzilly, Langennerie	1 ARj	service subventionné

4	-2-	-3-	-4-	-5-
27	Boulay à Bueil	Villebourg à Neuillé Pont Pierre par Bueil et Neuvy le Roi	2 ARj	
28	Pinet à Château la Vallière	Château la Vallière au Mans par Couesmes et Chenu	1 AR le vendredi	
29	idem	Château la Vallière à Neuillé Pont Pierre, par Couesmes, Brèches, St-Christophe, St-Parterne	2 ARj	
30	Roussat à Soussigné	Souvigné à Neuillé Pt Pierre par Souzay	2 ARj	
31	Bueil Pinet Roussat	Neuillé Pont Pierre à Tours par Semblançay, Charentilly, La Membrolle	2 ARj	service fait en commun par les 3 entrepreneurs
32	Grosbois à Savigné sur Lathan	Gizeux à Tours par Continvoir, Avrillé, Hommes, Savigné, Cléré, La Queue de Berluche, Luynes, le port de Luynes	2 AR mardi et vendredi, 3 AR lundi, mercredi, jeudi, samedi 4 AR dimanches et fêtes	1 des ARj est fait avec une petite voituree pour le transport du courrier postal
33	idem	Circuit Savigné - Savigné par Rillé Channay, Courcelles	2 circuits mardi et vendredi 3 circuits lundi, mercredi, jeudi, samedi 5 circuits dimanches et fêtes	
34	idem	Savigné à Bourgueil par Hommes, Avrillé, Continvoir, Gizeux	1 AR le mardi, jour de marché à Bougueil	
35	idem	Savigné à Château la Vallière par Courcelles	1 AR le 4 <sup>e</sup> lundi de chaque mois, jour de foire à Château la Vallière	

1	-2-	-3-	-4-	-5-
36	Lamy à Ambillou	Ambillou à Tours par Pernay	2 ARj	
37	Desmet à Mazières	Mazières à Tours par Langeais et la RN 152	1 AR le mardi et vendredi 2 AR le lundi, mercredi, jeudi, samedi 3 AR dimanche et fêtes	ne peut prendre ou déposer sur la section Langeais (inclus) à Cinq-Mars (exclu) que les voyageurs à destination ou en provenance de la section Mazières-Langeais (exclu)
38	Coudard à Bourgueil	Bourgueil à Port-Boulet par RN 749	Nombre de voyages nécessaires pour donner la correspondance à tous les trains en gare de Port-Boulet	service subventionné
39	Archambault à St-Germain-s-V.	St-Germain-s-Vienne à Thionon par la Chaussée, Touziers, Lerné, Seully, Cinois	2 AR le jeudi	
40	Martin à Ste-Maure	Ste-Maure, Sepmes Draché, Maillé, Nourdre, Ste-Maure Ste-Maure à Tours par Ste-Catherine de Fierbois	2 circuits journaliers 1 AR le samedi	
41	Destruel à Ligucil	Preuilly à Tours par Charnizay, Betz-le-Château, Ligucil, Manthelan, St-Branches, Veigné, Montbazou au service du samedi après-midi, crochet de Manthelan sur Bossés	2 ARj	si le trafic ne répondait pas aux prévisions, de sorte que les moyens de transport ferroviaires et routiers entre Ligucil et Tours, apparaissent comme surabondants, le service Destruel ferait l'objet d'un nouvel examen

	-2-	-3-	-4-	-5-
42	Toussier à St-Branchs	St-Branchs à Tours par Veigné	1 AR le samedi	
43	Coudert et Charbonnel à Loches	Loches à Tours par Mouzay, Vou, Dolus, Tauxigny, Cormery et la RN 143	1 AR mercredi et samedi	
44	idem	Loches à Tours par St-Quentin, Chédigny la Vallée de l'Indre Cormery et la RN 143	2 ARj	<i>Supp. 7</i>
45	Roy à Tauxigny	Tauxigny à Tours par Cormery	1 AR jeudi et samedi	
46	Mauduit à Orbigny	Orbigny à Tours par Genillé, Le Liège, Luzillé, Bléré, la Croix Dierre, St-Martin le Beau, Montlouis	1 ARj	<i>Supp. 7 Bléri-Tours 8</i>
47	Baillou à St-Aignan	St-Aignan à Tours par Angé, St-Georges, Francueil, Bléré, Athée sur Cher, Azay-s-Cher	2 ARj	<i>9</i>
48	Berthelot à Athée-s-Cher	Athée-s-Cher à Tours par RN 76	1 AR mercredi et samedi	
49	idem	Athée-s-Cher à Bléré	1 AR vendredi	
50	idem	Athée-s-Cher à St-Martin le Beau	1 AR mardi, jeudi dimanche	
51	Pecot à Bueil	gare de St-Paterne à Bueil par St-Christophe et Villebourg	2 ARj	service postal automobile susceptible de transporter des voyageurs
52	Coudard à Bourgueil	Bourgueil à Bourgueil par Restigné et Benais	2 ARj + 3 AR le mardi	idem
53	Gaye à St-Epain	gare de Ste-Haure-Noyant à St-Epain	1 ARj	idem
54	Puzellay au Gd-Pressigny	gare du Gd-Pressigny à la Celle-Guenant par Le Pt Pressigny	2 ARj	idem

1-	-2-	-3-	-4-	-5-
55	Girard à Cham- bourg	gare de Chambourg à St Quentin par Azay-s-Indre et Chédigny	2 ARj	service postal automobile sus- ceptible de trans- porter des voya- geurs
56	Macron à Genillé	gare de Bléré à Genillé par Sublaines, Luzillé, Le Liège	1 ARj	idem
57	Mazet à Orbigny	Loché-s-Indrois à Cha- tillon-s-Indre	1 AR par mois les jours de foire à Chatillon-s-Indre	
58	idem	Chenonceaux à Loché-s- Indrois par Epeignéles Blois, Céré, Orbigny, Mon- trésor, Villeloin, Nours La Pichaudière	1 ARj	service postal automobile sus- ceptible de transporter des voyageurs

TOURS, le 16 octobre 1939

L'INGENIEUR EN CHEF  
des Ponts et Chaussées

signé : VINCENT

L'INSPECTEUR PRINCIPAL,  
Chef d'arrondissement de l'Exploitation  
de la S.N.C.F.

signé : CHASSIGNOL

Le délégué titulaire  
des transporteurs routiers de voyageurs  
au Comité Technique départemental,

signé : PIVOIN

*Voir tableau IV*

PLAN DE TRANSPORT DE VOYAGEURS POUR LE TEMPS DE LA GUERRE

Modifications apportées au plan approuvé par l'arrêté ministériel du  
31 janvier 1939

N°	Désignation des entreprises	Ligne	Modifications apportées
1-	-2-	-3-	-4-
1	Rapides de Touraine	Tours à Amboise par RN 751	fréquence ramenée de 14 ARj à 9 ARj
2	Blanchet à Amboise	Amboise à Tours par RN 751	fréquence ramenée de 4 ARj à 3 ARj
3	Sté Générale des Trans- ports départementaux	Blois à Amboise par RN 751	supprimée
4	Sté des Transports ré- gionaux de l'Est et du Centre	Amboise à Blois par Pocé, Monteaux, Mesland, Chouzy	fréquence ramenée de 3 ARj à 2 ARj
5	Cie des Transports à vapeur	Tours à Vouvray	fréquence ramenée de 16 ARj à 9 ARj
6	Cie des Tramways de Tours	Tours (gare) à St-Pierre- des Corps	fréquence ramenée de 15 ARj à 10 ARj
7	idem	Tours (gare) au Camp d'Avia- tion de St-Symphorien	fréquence ramenée de 12 ARj à 7 ARj
8	Toutant à Chateaurenault	Chateaurenault à St-Nicolas des Motets	supprimée
9	idem	Chateaurenault à Tours par Monnaie	supprimée
10	Sté des Transports Ci- troën	Paris à Tours par Chartres	supprimée
11	Cars Phocéens	Paris à Royan	supprimée

.....

-2-	-3-	-4-
12 Sté des Transports au-  tomobiles de l'Ouest	Le Mans à Tours par La Char-  tre-s-le-Loir	supprimée. Cependant si  le nombre de voitures  de l'entreprise venait  à le permettre, 1 ARj  pourrait être rétabli  entre Tours et La Char-  tre avec départ de  Tours au début de la  matinée et arrivée à  Tours à la fin de  l'après-midi
13 Borde à Bueil	Bueil à Tours par Neuvi le  Roi à Rouziers	supprimée
14 Sté des Transports au-  tomobiles de l'Ouest	Le Mans à Tours par Chateau  du Loir	supprimée
15 Rapides de Touraine	Tours à La Flèche par la  RN 159	supprimée entre Le  Lude et La Flèche
16 Manseau à Laval	Laval à Tours par la RN 159	supprimée en Indre  et Loire
17 Sté d'Exploitation des  Transports de Touraine  et du Poitou	Tours à Angers par Chateau  la Vallière	supprimée
18 idem	Tours à Angers par Bourgueil  et Saumur	supprimée entre Saumur  et Angers et fréquence  ramenée de 4 ARj à 2  ARj. Suppression com-  plète si les horaires  du chemin de fer per-  mettent de satisfaire  tous les besoins.
19 Rapides de Touraine	Tours à Langeais par RN 152	supprimée
20 Cie des Tramways de  Tours	Tours à Luynes et Fondettes	fréquence ramenée de  12 ARj à 6 ARj
21 idem	Tours (gare) à Joué les  Tours	fréquence ramenée de  27 ARj à 10 ARj
22 Andouart à Tours	Tours à Berthehay	supprimée
23 Rapides de Touraine	Tours à Langeais par Villan-  dry et Lignières	supprimée

1	-2-	-3-	-4-
24	Rapides de Touraine	Tours à Saumur par Azay-le-Rideau et Chinon	fréquence ramencée de 4 ARj à 2 ARj sur la section Tours-Chinon
25	idem	Azay-le-Rideau à Tours par Villandry	supprimée
26	Gault à Artannes	gare de Monts à Artannes par Monts	supprimée
27	Sté Générale des Transports départementaux	Chinon à Ste-Maure	supprimée
28	idem	Richelieu à Ste-Maure	supprimée
29	idem	Ste-Maure à Tours par St-Epain	supprimée
30	Sté d'exploitation des Transports de Touraine et du Poitou	Richelieu à Tours par Ste-Maure	déviée par Braslou, La Tour-St-Gelin et Luzé
31	idem	Tours à Chatellerault et Poitiers	supprimée
32	idem	Chatellerault à Richelieu	supprimée
34	idem	Chatellerault au Grand-Pressigny	supprimée
35	Martin à Ste-Maure	Ste-Maure, Sepmes, Draché, Maillé, Nouâtre, Ste-Maure  Ste-Maure à Tours par Ste Catherine de Fierbois	service antérieurement hebdomadaire rendu journalier en raison de la suppression du service routier Tours Poitiers déviée par Ste-Catherine de Fierbois en raison de la suppression du service Gaudin
36	Gaudin à Ste-Maure	Ste-Maure à Tours par Ste Catherine de Fierbois	supprimée
37	Sté Générale des Transports départementaux	Ligueil à Ste-Maure	supprimée

1	-2-	-3-	-4-
38	Destruel à Ligueil	Preuilly à Tours par Ligueil	fréquence ramencée de 3 ARj à 2 ARj entre Ligueil et Tours
39	Doudert à Loches	Loches à Chatellerault	supprimée
40	Piau à Esvres	Esvres à Tours par Le Chêne Pendu	supprimée
41	Dion à Betz le Chateau	Betz le Château à Tours par Loches et Dolus	supprimée
42	idem	Betz le Château à Dolus par Esve le Moutier et Mouzay	supprimée
43	Sté d'Exploitation des Transports de Touraine et du Poitou	Tours à Loches par Montba- zon, Cormery et la RN 143	supprimée
44	Coudert à Loches Charbonnel à Beaulieu	Loches à Tours par La Val- lée de l'Indre, Cormery et le RN 143	déviée par St-Quentin et Chédigny fréquence ramencée de 6 ARj à 2 ARj
45	idem	Loches à Tours par Mouzay Vou, Dolus, Tauxigny, Cormery et la RN 143	ligne nouvelle créée pour remplacer le service Dion
46	idem	Loches à Chateauroux	supprimée
47	Sicaut à Ecueillé	Ecueillé à Tours	supprimée
48	idem	Ecueillé à Loches	supprimée
49	Sté Générale des Trans ports départementaux	Montrésor à Amboise	supprimée
50	Baillou à St-Aignan	St-Aignan à Tours	suppression du cro- chet sur Montrichard fréquence ramencée de 3 ARj en été et 2 ARj en hiver à 2 ARj tou- te l'année
51	B idem	Bléré à Tours par Azay-sur Cher	supprimée
52	idem	Bléré à Tours par Mont- Louis	supprimée

1. 1	-2-	-3-	-4-
53	Rapides de Touraine	Amboise à Montrichard par Bléré	supprimée entre Bléré et Montrichard, fréquence ramenée de 4 ARj à 3 ARj
54	Sté Générale d'autobus de Touraine	Services touristique en correspondance avec la S.N.C.F.	supprimée

Nota - Le présent tableau est établi en supposant que les services supplémentaires prévus au tableau IV qui figuraient tous au plan approuvé par l'arrêté ministériel du 31 janvier 1939, pourront être organisés.

-----

Nombre d'autobus restant disponibles dans le département d'Indre et Loire 60

Nombre d'autobus existant dans le département d'Indre et Loire avant toute réquisition 164

Nota - Les autobus restant disponibles sont pour une large part des véhicules de faible capacité.

Un grand nombre sont très usagés et, vu la difficulté de se procurer des pièces de rechange, il faudra compter sur un fort pourcentage de véhicules immobilisés.

TOURS, le 16 octobre 1939

L'INGENIEUR EN CHEF  
des Ponts et Chaussées,

signé : VINCENT

L'INSPECTEUR PRINCIPAL,  
Chef d'arrondissement de l'Exploitation  
de la S.N.C.F.

signé : CHASSIGNOL

Le délégué titulaire  
des transporteurs routiers de voyageurs  
au Comité Technique départemental

signé : PIVOIN

PLAN de TRANSPORT DE VOYAGEURS POUR LE TEMPS DE GUERRE

Services supplémentaires  
qu'il serait indispensable de prévoir

Nu- mé- ro	désignation des entreprises	Itinéraire	Fréquence	Nombre de véhicules nécessaires
1.	Sté des Transports automobiles de l'Ouest au Mans	Tours à La Chartre-s-Le- Loir par Langennerie, Rou- ziers, Beaumont la Ronce Chemillé, Epeigné, Beaumont le Chartre	1 ARj (départ de Tours au début de la matinée, arrivée à Tours à la fin de l'après-midi)	1
2	Sté d'Exploita- tion des Trans- ports de Tourai- ne et du Poitou à Châtellerault	Tours à Saumur par Allon- nes, Bourgueil, St-Patrice Langeais  Nota - à rétablir seulement dans le cas où les horaires du chemin de fer ne permet- traient pas de satisfaire à tous les be- soins	2 ARj	1  10
3	idem	Richelieu à Tours par l' Ile-Bouchard, Pouzault, Avon Crissay, St-Frain, Neuil, Thilouze, Villeperdue, So- rigny, Montbazou	2 ARj	1
4	Montier à Mari- gny-Marmande	Port-de-Piles à Richelieu par Marigny-Marmande et Jaulnay	2 ARj	1  11
5	Bonamy à St-Flo- vier	St-Flovier à gare de Ver- neuil St-Flovier à Loches par Verneuill St-Flovier à Chatillon-s- Indre	2 ARj  1 AR mercredi et samedi 1 AR par mois les jours de foi- re	1

.....

-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
6	Clavier à Vernou	La Vallée de Cousse à Chateaurenault par Montreuil, Autrèche, Dame-Marie, Morand.  La Vallée de Cousse à Tours par La Vallée Coquette et Rochecorbon.  La Vallée de Cousse à Vernou	1 ARj par l' un ou l' autre itinéraire  au choix de M. CLAVIER	1
7	Cie des Tramways de Tours	Tours (gare) à St-Pierre des Corps	10 ARj	1
8	Sté des Transports de Touraine et du Poitou	Tours à La Roche-Posay	1 ARj	1

Total	8
Véhicules de réserve	3
Nombre total des véhicules nécessaires	<u>11</u>

TOURS, le 16 octobre 1939

L'INGENIEUR EN CHEF  
des Ponts et Chaussées,

*Miner*

L'INSPECTEUR PRINCIPAL,  
Chef d'arrondissement de l'Exploitation,  
de la S.N.C.F.

*Chapuis*

Le délégué titulaire  
des transporteurs routiers de voyageurs  
au Comité Technique départemental

*Pivoin*

département  
d'INDRE ET LOIRE

TABLEAU V

PLAN DE TRANSPORT DE VOYAGEURS POUR LE TEMPS DE GUERRE

Services prévus au plan qui ne seraient pas  
absolument indispensables

Néant

TOURS, le 16 octobre 1939

L'INGENIEUR EN CHEF  
des Ponts et Chaussées,

signé : VINCENT

L'INSPECTEUR PRINCIPAL  
Chef d'arrondissement de l'Exploitation  
de la S.N.C.F.

signé : CHASSIGNOL

Le délégué titulaire  
des transporteurs routiers de voyageurs  
au Comité Technique départemental

signé : PIVOIN

Département  
d'Indre-&-Loire  
-----

PLAN DE TRANSPORT DE VOYAGEURS POUR  
LE TEMPS DE GUERRE  
-----

Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 1939 du Comité restreint.  
-----

Le 16 octobre 1939, à 9 heures, s'est réuni le Comité restreint prévu par l'article 2 du décret du 19 septembre 1939, en vue d'établir le plan de transport des voyageurs du département d'Indre et Loire pour le temps de guerre.

Etaient présents :

- MM. VINCENT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, président
- M. CHASSIGNOL, Inspecteur Principal, Chef d'arrondissement de l'Exploitation de la S.N.C.F.
- M. PIWOIN, délégué titulaire de la 4<sup>e</sup> catégorie (transporteurs routiers de voyageurs) au Comité Technique départemental.

Les Membres du Comité se mettent d'accord sur un plan, dont les tableaux n° I à V ci-joints et signés par eux indiquent la consistance.

Toutefois M. PIWOIN fait les réserves suivantes :

- 1°) si MM. BOULAY, PINET et ROUSSAT n'arrivent pas à se mettre d'accord pour l'exploitation en commun du service Neuillé Pont-Pierre - Tours, chacun de ces 3 entrepreneurs devrait être autorisé à reprendre son service prévu au plan du temps de paix.
- 2°) si le service de M. BAILLOU se révélait comme n'étant pas viable dans les conditions où il est prévu, cet entrepreneur devrait être autorisé à toucher Montrichard.
- 3°) M. COUDERT devrait conserver un itinéraire actuel entre Tours et Loches, il adjoindrait à son service direct un service de ramassage entre Chédigny, St-Quentin et Loches.
- 4°) Une compensation devrait être donnée à Mme CHARBONNEL, dont l'activité principale était le service Loches-Chateauroux entièrement supprimé.

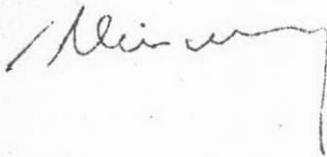
En outre, les 3 membres du Comité sont unanimes à estimer que, si le développement éventuel du trafic conduisait à intensifier certaines lignes, les services supplémentaires seraient

.....

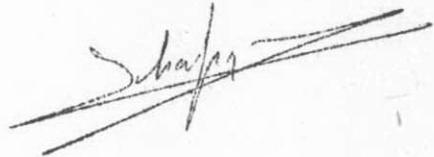
attribués de préférence aux transporteurs dont le plan du temps de guerre réduit l'activité par rapport au plan du temps de paix.

TOURS, le 16 octobre 1939

L'INGENIEUR EN CHEF  
des Ponts et Chaussées,



L'INSPECTEUR PRINC IPAI;  
Chef d'arrondissement de l'Exploitation,  
de la S.N.C.F.



Le délégué titulaire  
des transporteurs routiers de voyageurs  
au Comité Technique départemental,

